MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

RT

REPUBLIQUE TOGOLAISE Travail-Liberté-Patrie

STRATEGIE DE RELANCE DE LA PRODUCTION AGRICOLE

PLAN D'ACTIONS D'URGENCE

PERIODE 2008 - 2010

SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATION	1
AVERTISSEMENT	2
AVANT PROPOS	3
RESUME	4
INTRODUCTION	8
PREMIERE PARTIE: LES GRANDS AXES DE LA POLITIQUE ET ORIENTATIONS	
STRATEGIQUES DU SECTEUR AGRICOLE AU TOGO	10
1- PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU SECTEUR AGRICOLE	11
1.1- Contraintes	12
1.2- Potentialités	13
2- POLITIQUE MISE EN ŒUVRE	14
2.1- Rappel de la déclaration de la politique de développement agricole (DPDA) de 1996 à 2000	14
2.2- Bilan de la mise en œuvre de la politique de développement agricole	14
2.3-Cadre institutionnel actuel	15
3- PERFORMANCES DU SECTEUR AGRICOLE	16
3.1- Le financement du secteur agricole	16
3.2- La contribution du secteur agricole à l'économie nationale	16
3.3- Le bilan agricole	17
4- ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE	18
4.1- Vision et objectifs	18
4.2- Enjeux et défis	19
4.3 - Axes stratégiques	19
DEUXIEME PARTIE: ACTIONS PRIORITAIRES	22
5- CADRE INSTITUTIONNEL ET RENFORCEMENT DU CADRE LEGAL	23
5.1- Rappel de l'ancien cadre institutionnel	23
5.2- Nouveau cadre institutionnel	25
6- RELANCE DES PRODUCTIONS VEGETALES	27
6.1- Productions céréalières	27
6.1.1. Objectifs de production	27
6.1.2- Constitution et conservation de stocks vivriers de sécurité	28
6.1.3- Appui au stockage et conservation des produits et développement du warrantage	30
6.1.4 - Initiative d'urgence sur le riz	32
6.1.5- Production des semences	33
6.1.6- Réhabilitation de la Ferme Semencière de Sotouboua	35
6.1-7- Organisation de la filière semencière	36
6.2- Productions maraîchères	37

6.3- Productions fruitières	38
6.4- Cultures d'exportation	39
6.4.1- Coton	39
6.4.2- Café et cacao	41
6.4.3- Effets attendus des actions de relance à engager	42
7- RELANCE DES PRODUCTIONS ANIMALE ET HALIEUTIQUE	43
7.1- Contexte	43
7.2- Développement de l'élevage	43
7.3- Protection sanitaire du cheptel	46
7.4- Développement des abattoirs frigorifiques	47
7.5- Développement de la pêche, de la pisciculture et de l'aquaculture	47
7.6- Renforcement du contrôle vétérinaire et maîtrise sanitaire des denrées	
d'origines animales et halieutiques	48
8- INTRANTS AGRICOLES ET VETERINAIRES	49
8.1- Approvisionnement et gestion des engrais	49
8.2- Gestion des pesticides agricoles	50
8.3- Gestion des produits vétérinaires	52
9- PROMOTION DE LA MECANISATION	52
10- PROMOTION DE LA MAITRISE DE L'EAU POUR L'AGRICULTURE	53
11- RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS RURAUX	54
12- AMELIORATION DE LA SECURISATION FONCIERE	55
13- RELANCE DU PROGRAMME D'INSTALLATION DES JEUNES RURAUX	56
14- RENFORCEMENT DE LA FORMATION AGRICOLE	57
15- INFORMATION ET COMMUNICATION AGRICOLES	58
16- APPUI A LA PRODUCTION DES STATISTIQUES AGRICOLES	60
17- RENFORCEMENT DES CAPACITES DES INSTITUTIONS	61
18- ELABORATION DE POLITIQUE ET PROGRAMME	62
18.1- Programme National de Sécurité Alimentaire	62
18.2- Nouvelle Déclaration de Politique de Développement Agricole	62
TROISIEME PARTIE : FINANCEMENT DES ACTIONS	64
19- FINANCEMENT DES ACTIONS	65
19.1- Financement actuel du secteur agricole	65
19.2- Besoins de financement pour la période 2008 – 2010	65
CONCLUSION	69

SIGLES ET ABREVIATIONS

AVSF Agronomes et Vétérinaires Sans Frontière

BADEA Banque Arabe pour le Développement Economique et Afrique

BID Banque Islamique de Développement

CEDEAO Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

CES Conservation des Eaux et du Sol

CIPV Convention Internationale pour la Protection des Végétaux

CNGP Comité National de Gestion des Pesticides

COAHP Comité Ouest Africain d'Homologation des Pesticides

CrA Conseiller Agricole

DA Direction de l'Agriculture

DAER Direction de l'Aménagement et de l'Equipements Rural

DEP Direction de l'Elevage et de la Pêche

DPDA Déclaration de Politique de Développement Agricole
DPRH Direction de la Planification et des Ressources Humaines

DRS Défense et Restauration du Sol

DSRP Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté

ECOWAP Politique Agricole Commune de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

FA Fièvre Aphteuse

FAO Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

FC Fièvre Charbonneuse

FSD Fonds Saoudien de Développement ICAT Institut de Conseil et d'Appui Technique

IMF Institutions de Micro Finance

ITRA Institut Togolais de Recherche Agronomique

KRI et KRII Kennedy Round I et II

MAEP Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche

MNC Maladie de New Castle

NEPAD Nouveau Partenariat en Afrique pour le Développement

N-UPROMAH Nouvelle Unité de Production de Matériels Agricoles et Hydrauliques

OFEP Office des Fertilisants, Engrais et Pesticides
ONAF Office National des Abattoirs Frigorifiques
ONG Organisation Non Gouvernementale
OPAT Office des Produits Agricoles du Togo

OSAT Observatoire de la Sécurité Alimentaire au Togo

PAU Politique Agricole de l'Union

PDDAA Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique

PNASA Projet National d'Appui aux Services Agricoles
PNASA Programme National de sécurité Alimentaire

PPA Peste Porcine Africaine

PPCB Péri pneumonie Contagieuse Bovine

PPR Peste des Petits Ruminants

QUIBB Questionnaire Unifié des Indicateurs de Base du Bien être

RNA Recensement National de l'Agriculture

SAFICC Société Nationale d'Appui à la Filière Café Cacao SATAL Société Agricole Togolaise Arabe Libyenne SND Stratégie Nationale de Développement

SONAPH Société Nationale de la Palmeraie et des Huileries

SOTOCO Société Togolaise de Coton

TOGO GRAIN Togograin

TS Technique Spécialisé UA Union Africaine

UEMOA Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

ZAAP Zone d'Aménagement Agricole Planifiée

AVERTISSEMENT

Le présent document de « Stratégie de Relance de la Production Agricole – Plan d'Actions d'Urgence, Période 2008-2010 » constitue un cadre de référence pour la mise en œuvre des actions retenues par l'atelier des 10, 11 et 12 avril 2008 organisé par le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche pour « une revue des capacités de gestion du secteur agricole pour une redynamisation de la production ».

Il a été élaboré suivant une démarche participative et itérative, qui a permis d'impliquer les acteurs concernés dans la dynamique de relance agricole avec pour objectif principal :

- d'améliorer la productivité agricole et le revenu des producteurs,
- d'assurer la sécurité alimentaire,
- de faire de ces secteurs un vrai secteur qui contribue au développement économique du pays en luttant efficacement contre la pauvreté.

Ce document de stratégie a été présenté et adopté en conseil des ministres le 30 juillet 2008. Le Président de la République a donné des instructions pour qu'il soit mis en œuvre sans délai et qu'il fasse l'objet d'une table ronde avec les partenaires au développement du Togo avant la fin de l'année 2008.

AVANT-PROPOS

- Nourrir la population togolaise,
- Améliorer les revenus des producteurs,
- Contribuer à l'entrée des devises,
- Réussir une agriculture durable donc en harmonie avec l'environnement.

Tels sont les fonctions que notre agriculture doit relever. Bien qu'elle soit caractérisée par une faible productivité, elle contribue de manière significative à la constitution de la richesse nationale dans un contexte de pauvreté des populations vulnérables à l'insécurité alimentaire, aggravé par la flambée des prix des denrées alimentaires.

Selon les résultats de l'enquête QUIBB réalisée en 2006, l'incidence de pauvreté est estimé à 61,7% de la population, soit près de 3 242 257 individus répartis dans 535 486 ménages.

La pauvreté est essentiellement rurale où l'incidence est de 74,3% représentant 79,9% des pauvres. La pauvreté rurale est très prononcée dans les régions des Savanes, Centrale et de la Kara avec des incidences respectives de 92,5%, 84% et 80,0%.

Il est utile de rappeler que le Togo sort d'une longue crise sociopolitique qui a fortement affecté son économie ; une sortie de crise qui est fort heureusement accompagnée par la reprise de la coopération avec l'ensemble des bailleurs de fonds. Ceci nécessite de la partie togolaise de contenir et d'utiliser à bon escient les appuis financiers qui s'offrent à elle pour accompagner un développement durable. Ce développement doit se faire sur la base de documents fiables de stratégies et de plans d'actions en adéquation avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et autres politiques aux plans national, régional et international.

C'est en cela que le Département de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche s'est attelé, à élaborer le présent document intitulé « Stratégie de relance de la production agricole - Plan d'actions d'urgence pour la période 2008-2010».

Le présent document s'appuie, pour ce faire, sur les orientations stratégiques de la note de politique nationale agricole, lui donnant ainsi, une vision globale de développement du secteur agricole visant l'horizon 2011. Dans sa dynamique prévisionnelle cette vision imprimerait au secteur agricole une croissance importante si (i) des appuis financiers suffisants étaient apportés pour assurer les investissements importants et nécessaires (infrastructures, équipements, formations, ressources humaines), (ii) un système fiable de crédit agricole était mis en place pour accompagner les producteurs, et (iii) l'accès au foncier était facilité et sécurisé.

Ce plan s'appuie aussi sur les recommandations de l'atelier que le département a organisé du 10 au 12 avril 2008 à Tové (Kpalimé). Il est rappeler que cet atelier avait pour objectifs, outre le diagnostic des structures pour en apprécier les capacités de gestion par une redynamisation, de réfléchir sur les actions à mener à court, moyen et long terme pour lutter efficacement contre la hausse des prix des denrées alimentaires en induisant une amélioration de la production en quantité et en qualité.

Les actions immédiates relèvent des campagnes agricoles 2008 / 2009 et 2009 / 2010.

RESUME

Le document de stratégie de relance de la production agricole couvre la période 2008 - 2010.

Le défi majeur auquel est confronté le Togo, celui de lutter contre la pauvreté, peut être vaincu en améliorant la productivité et la compétitivité de son agriculture pour accroître les revenus des ménages ruraux, satisfaire les besoins alimentaires croissants, protéger l'environnement et mieux se positionner sur le marché international.

Il s'agira de faire en sorte que notre agriculture puisse remplir les fonctions essentielles suivantes :

- Nourrir la population ;
- Améliorer les revenus des producteurs ;
- Contribuer à la rentrée des devises ;
- Créer des emplois ;
- Réussir une agriculture durable, en harmonie avec l'environnement.

En effet, l'agriculture constitue le secteur moteur de l'économie togolaise compte tenu de sa contribution au produit intérieur brut, des nombreux emplois qu'elle peut générer et de sa capacité à offrir des produits alimentaires et grâce à ses effets multiplicateurs en amont et en aval au sein de l'économie.

Elle représente près de 40% du PIB (moyenne sur la période 1995-2005), fait vivre environ les deux tiers de la population active et fournit plus de 20% des recettes d'exportation. Le secteur occupe de fait un rôle crucial dans toute stratégie nationale de lutte contre la faim.

Les produits vivriers constituent le principal sous-secteur de l'économie agricole du Togo et représente 69% du PIB agricole brut du pays. Les trois principaux produits de rente (coton, café, cacao) ont contribué pour 9% en moyenne au PIB agricole, derrière l'élevage (13%) et la pêche (9%).

Le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche a, lors de l'atelier organisé en avril 2008 sur « la revue des capacités de gestion du secteur agricole pour une redynamisation de la production » fait un diagnostic approfondi du dispositif de production et une analyse des capacités de gestion au plan institutionnel, logistique et financier. Cet atelier a permis de dégager les forces et les faiblesses du dispositif et a mis en place une stratégie cohérente de redynamisation de l'appui à la production.

Cette stratégie est un outil visant à faciliter l'appropriation d'un processus cohérent d'intensification durable de la production agricole. L'élément déterminant qui a sous-tendu son élaboration est le contexte de vie chère, particulièrement la flambée des prix des produits alimentaires de base qui n'a pas épargné notre pays.

Elle se veut être en harmonie avec les évolutions intervenues depuis l'adoption de la plupart des politiques et stratégies sectorielles de développement aux niveaux national, régional et international. Elle s'appuie aussi sur les orientations stratégiques de la note de politique agricole.

Le plan d'actions d'urgence soutenant la stratégie contribuera à relever les défis agricoles si des ressources humaines et financières suffisantes sont mobilisées à temps et consacrées aux actions d'une façon durable.

Le document de stratégie est subdivisé en trois (3) parties :

- La première partie présente (i) les grands axes de la politique et les orientations stratégiques du secteur agricole au Togo, (ii) la politique mise en œuvre, (iii) les performances du secteur agricole et (iv) les orientations stratégiques de la politique de développement agricole.
- La deuxième partie traite, outre la révision du cadre institutionnel et le renforcement du cadre légal, des actions prioritaires pour le court et le moyen termes, notamment (i) la relance des productions céréalières, maraîchères, fruitières et des cultures de rente, (ii) la relance des productions animales et halieutiques, (iii) l'intensification de l'utilisation des intrants agricoles et vétérinaires, (iv) la promotion de la mécanisation et de l'hydraulique agricole, (v) le renforcement des infrastructures et équipements ruraux, (vi) le renforcement de la formation agricole, (vii) l'amélioration du système d'information, de communication rurale et les statistiques agricoles et (viii) le renforcement des capacités des institutions et du cadre légal et organisationnel du département;
- Enfin la troisième partie porte sur l'estimation des coûts des actions retenues sur les années 2008, 2009 et 2010.

✓ Au plan institutionnel :

Il s'agit très concrètement de rechercher l'amélioration de l'efficacité dans les interventions des structures déjà en place, ou non encore opérationnelles ou des structures à créer.

Ainsi, il est attendu que :

- l'ICAT et l'ITRA aient chacun, un statut juridique clair et précis leur conférant un rôle de service public ;
- l'OSAT soit recentré sur sa mission de base ;
- les directions suivantes soient réorganisées :
 - o Direction de l'élevage et de la pêche,
 - o Direction de l'agriculture,
 - o Direction de la planification et des ressources humaines ;
- Une centrale d'approvisionnement et de gestion des intrants agricoles (CAGIA) soit créée :
- le financement des actions agricoles soit porté à un minimum de 8% du budget national.

✓ Au plan des productions végétales

Les productions céréalières, maraîchères, fruitières et d'exportation sont concernées.

Productions céréalières

La situation alimentaire, dans le contexte actuel, est marquée par l'envolée des prix et une pénurie alimentaire et par l'instabilité des approvisionnements en produits notamment les céréales (maïs, sorgho, riz).

En vue d'inverser cette tendance de façon significative, il faut améliorer durablement la productivité. Cette amélioration permettra :

- la réalisation de la sécurité alimentaire :
- la constitution et la conservation des stocks de sécurité ;
- la création de banques de céréales (conservation des produits chez le paysan) ;
- l'obtention d'excédents commercialisables à l'export ;
- la transformation des produits agricoles pour créer une valeur ajoutée.

L'impact de la relance se traduira par des augmentations des productions obtenues au niveau des cultures suivantes :

	Campagne 2008/2009	Campagne 2009 / 2010
Maïs	5%	13%
Riz	-	34%
Sorgho	1%	2%

Pour le riz particulièrement, la mise en œuvre de « l'initiative d'urgence sur le riz » avec l'appui technique et financier de l'ADRAO et de la FAO permettrait d'atteindre ce taux d'accroissement relativement important (34%).

La stratégie, pour atteindre ces résultats, se base sur :

- une identification de producteurs performants à partir de critères bien définis ;
- l'établissement d'un contrat formel avec ces producteurs, indiquant entres autres, la superficie à emblaver et les quantités d'intrants à fournir sous forme de crédit à 50% et les quantités de céréales à livrer à la récolte;
- un engagement à livrer ces quantités à l'OSAT qui les collecte à un prix supérieur à celui du marché à la récolte.

Un appui à la gestion des quantités restantes au niveau des producteurs est prévu pour les amener à constituer dans les magasins villageois des stocks sécurisés et pouvant garantir un crédit de campagne (entretien des cultures et autres). A ce niveau, l'intervention des banques sera nécessaire.

Cette démarche évitera aux producteurs de brader les produits à la récolte et les aidera à les vendre plus tard à meilleur prix.

Production de semences commerciales

Il s'agira de mettre en place un système de production de semences commerciales certifiées basé sur l'utilisation de semences pré base et base dans un cadre légal.

La ferme de Sotouboua sera réhabilitée pour produire les semences de base, voire commerciales.

Une démarche rigoureuse d'identification des paysans multiplicateurs est mise en place dès cette campagne 2008/2009 dans les régions suivant des critères et un contrat engageant clairement les deux parties.

Les productions maraîchères font l'objet d'une attention particulière surtout en contre saison. Afin de mettre à la disposition des producteurs des semences maraîchères de bonne qualité il est impératif d'en organiser l'acquisition et la distribution. Il est prévu l'installation de petites unités de transformation.

Les productions fruitières requièrent une réorganisation et un appui à la transformation.

Les cultures d'exportation

Le coton

Il est attendu de la démarche de restructuration de la filière :

- la création d'une nouvelle société cotonnière ;
- l'accroissement de la productivité ;

- l'amélioration du système d'information technique et de gestion financière à tous les niveaux :
- l'amélioration des revenus des producteurs et des recettes d'exportation de l'Etat ;
- le renfoncement des capacités des groupements de producteurs et de leurs faîtières.

Le café et le cacao

Il est attendu la mise en place d'un dispositif formel d'appui-accompagnement technique aux caféiculteurs et cacaoculteurs pour améliorer la productivité de ces spéculations, sans oublier les cultures vivrières.

Productions animales et halieutiques

Les actions s'appuient sur :

- le développement de l'élevage ;
- la protection sanitaire du cheptel ;
- le développement des abattoirs et frigorifiques ;
- le développement de la pêche, de la pisciculture et de l'aquaculture ;
- la mise en place d'unités de transformation et d'emballage ;
- le renforcement du contrôle vétérinaire et la maîtrise sanitaire des denrées d'origine animale et halieutique.

Il est prévu la promotion d'actions transversales pour appuyer les productions végétales, animales et halieutiques. Il s'agit :

- de la promotion de la mécanisation (culture attelée, motorisation, aménagement des parcelles) ;
- de la mise en place d'unités de transformation des produits à forte valeur ajoutée ;
- des intrants agricoles et vétérinaires (engrais, pesticides, produits vétérinaires) ;
- de la promotion de l'utilisation de la matière organique dans le processus de fertilisation des sols ;
- de la promotion de la maîtrise de l'eau agricole ;
- du renforcement des infrastructures et équipements ruraux ;
- de l'amélioration de la sécurisation foncière ;
- de la relance du programme d'installation des jeunes ruraux ;
- du renforcement de la formation agricole ;
- de l'amélioration du système d'information et de la communication agricoles ;
- des statistiques agricoles ;
- du renforcement des capacités des institutions ;
- de l'élaboration de politique et programmes.

✓ Au plan du financement des activités agricoles

La réalisation des actions requiert un appui financier conséquent.

Seulement 2,5% des ressources budgétaires sont consacrées à l'agriculture. Sur ce total, 90% sont absorbés par les salaires et 10% pour les actions.

L'estimation préliminaire des coûts des actions prioritaires s'élèvent à 92, 546 milliards F CFA répartis par année comme suit :

2008 : 16,751 milliards F CFA;
 2009 : 34,691 milliards F CFA;
 2010 : 41,104 milliards F CFA.

INTRODUCTION

Situé en Afrique de l'Ouest, le Togo, s'étend sur une superficie de 56 600 Km² entre le 6ème et le 11ème degré de Latitude Nord et le méridien 0° et 1°40 d e Longitude Est. Il est limité au Nord par le Burkina Faso, à l'Est par le Bénin, au Sud par le Golfe de Guinée et à l'Ouest par le Ghana.

La population du Togo est estimée à 5 701 579 habitants en 2007 avec un taux de croissance moyen annuel de 2,4% et une densité d'environ 100 habitant/km². La population est rurale à plus de 60%. Le secteur agricole fait vivre près de 80% de la population du pays.

Le secteur agricole occupe une place prépondérante dans l'économie togolaise ; il fournit plus de 20% des recettes d'exportation et fait vivre les 2/3 de la population active. En moyenne 38% du PIB au cours des dix dernières années provient de l'activité agricole (produit vivriers 26%, production de rente 3,4%, produits d'élevage 5,1%, produits de pêche et d'aquaculture 1,4% et production sylvicole 2,1%) considérées comme étant les principales sources de croissance économiques du pays.

Les Autorités togolaises ont de tout temps mis en œuvre une série de reformes visant à créer les bases d'une croissance accélérée, en vue d'améliorer les conditions de vie des populations et développer une agriculture durable. La crise socio politique intervenue au début des années 1990 et la dévaluation du Francs CFA en janvier 1994 ont compromis le programme de développement agricole entrepris, exaspérant ainsi les conditions de vie des populations rurales; l'incidence de la pauvreté s'est même accrue au cours des dix dernières années.

La vulnérabilité due aux aléas climatiques, la faible mobilisation des ressources productives, l'accroissement insuffisant de la productivité agricole et la faible diversification des revenus expliquent la persistance de l'insécurité alimentaire et économique au niveau des ménages ruraux.

Le contexte de vie chère, particulièrement la flambée des prix des produits agricoles de premières nécessités, tout en étant un phénomène mondial très inquiétant, n'épargne malheureusement pas notre pays le Togo. Les plus hautes autorités et le Gouvernement en sont vivement préoccupés et recherchent des mesures judicieuses pour éviter à notre pays une insécurité alimentaire chronique. C'est en cela qu'il s'impose au département de l'agriculture de disposer d'une stratégie adéquate, afin de lever les contraintes institutionnelles et financières indispensables pour l'amélioration des performances agricoles.

Cette stratégie se veut être en harmonie avec les évolutions intervenues depuis l'adoption de la plupart des politiques et stratégies sectorielles de développement, aux niveaux national, régional et international. Elle prend en compte les grandes orientations retenues lors des sommets des Chefs d'Etat organisés par la FAO, la CEDEAO, l'UEMOA et l'UA.

Au niveau national, le Gouvernement a adopté une Déclaration de Politique de Développement Agricole (DPDA) pour la période 1996-2000 et le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) en mars 2008 avec comme objectifs principaux (i) l'intensification et la diversification de la production agricole, (ii) la lutte contre la pauvreté par l'amélioration des revenus des ruraux et (iii) la croissance agricole supportable pour l'environnement. La DPDA a précisé en outre un certain nombre d'orientations générales et sous sectorielles qui ont subi d'une manière générale le contre-coup de la diminution drastique des ressources consacrées au secteur agricole.

Le présent plan d'actions d'urgence contribuera à relever les défis agricoles si des ressources humaines et financières suffisantes sont mobilisées à temps et consacrées aux actions d'une façon durable. Il est subdivisé en trois (03) parties :

- La première partie présente (i) les grands axes de la politique et orientations stratégiques du secteur agricole au Togo, (ii) la politique mise en oeuvre, (iii) les performances du secteur agricole et (iv) les orientations stratégiques de la politique de développement agricole.
- La deuxième partie traite des actions prioritaires pour le court et le moyen termes, notamment (i) la relance des productions céréalières, maraîchères, fruitières et des cultures de rente, (ii) la relance des productions animales et halieutiques, (iii) les intrants agricoles et vétérinaires, (iv) la promotion de la mécanisation et de la maîtrise de l'eau pour l'agriculture, (v) le renforcement des infrastructures et équipements ruraux, (vi) le renforcement de la formation agricole, (vii) l'information, la communication et les statistiques agricoles et (viii) le renforcement des capacités des institutions et du cadre légal et institutionnel du Département.
- Enfin la troisième partie porte sur l'estimation des coûts des actions retenues sur les années 2008, 2009 et 2010.

PREMIERE PARTIE

LES GRANDS AXES DE LA POLITIQUE ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU SECTEUR AGRICOLE AU TOGO

1- PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU SECTEUR AGRICOLE

L'agriculture togolaise est essentiellement pluviale. Le climat est de type intertropical et varie sensiblement des régions méridionales (avec quatre saisons) aux régions septentrionales (comportant deux saisons). La pluviométrie moyenne obtenue des 20 dernières années est de 1100 mm par an.

Le paysage agricole est composé de petites exploitations morcelées. L'agriculture togolaise, selon les résultats du recensement général de l'Agriculture (RNA 1996), est caractérisée par un faible niveau technique et un faible taux d'équipement des exploitations dont les principaux indicateurs sont les suivants:

- seuls 25% des exploitations bénéficient d'un appui conseil;
- moins de 3% des superficies vivrières sont emblavées avec des semences sélectionnées;
- à peine 16% reçoivent de l'engrais;
- 89% sont labourées avec le petit matériel aratoire (houe, coupe-coupe);
- 10% avec la culture attelée et une répartition régionale très inégale (70% dans la Région des Savanes contre en moyenne 1% dans les autres régions), et
- 1% avec un équipement motorisé.

En outre, l'agriculture est tournée vers l'autoconsommation et est faiblement monétarisée. Seuls 12% des ménages ont recours au crédit dont 35% sont constitués de crédit informel, 30% de crédit formel aux groupements de producteurs et 24% de crédit usurier.

Le problème de disponibilité en terre ne se pose pas encore à l'échelle nationale en terme d'espace exploitable. Toutefois, les difficultés d'accès à la terre sont réelles et on note dans certaines zones, l'existence d'une pression foncière croissante, d'une dégradation de la fertilité des sols et de poche de pauvreté rurale. C'est le cas, entre autres, de l'Est de la Région Maritime, du Centre Est de la Région de la Kara et de l'Ouest de la Région des Savanes. Dans ces zones, on constate des rendements bas, en deçà de la moyenne, une disparition du couvert forestier et des indicateurs sociaux particulièrement bas (malnutrition, taux de scolarisation, etc.).

L'élevage est pratiqué par plus de 75 % des agriculteurs. Il joue un rôle important dans la couverture des besoins alimentaires de la population. Le cheptel national est composé de : 300 000 bovins, 1.750.000 caprins, 1.500.000 ovins, 300.000 porcins et de 10.000.000 de volailles.

L'état sanitaire de ce cheptel, bien que préoccupant, n'est pas alarmant. Toutefois, il a été fragilisé, ces derniers temps, par l'épizootie de la grippe aviaire qui a été rapidement maîtrisée et celle de la fièvre charbonneuse contre laquelle une vaste campagne de vaccination est en cours d'exécution.

Sur le plan de l'alimentation du bétail, bien que disposant d'un pâturage assez riche, l'accès à celui-ci par les animaux est rendu difficile par la pratique culturale des paysans qui ne laisse pas de passage aux animaux.

Le pays regorge de sous produits agricoles et agro industriels qui peuvent être mis en valeur pour l'accroissement de la production animale.

Le pays dispose d'un réseau fluvial, d'un plateau continental marin et des lacs où est pratiquée une pêche artisanale qui fournit à la population un complément en protéine d'origine animale. Cependant les besoins du pays en produits animaux et halieutiques ne sont couverts qu'à 65 %.

1.1- CONTRAINTES

Globalement, les contraintes du secteur agricole sont :

- des exploitations agricoles trop petites et morcelées de surcroît ;
- une productivité des productions végétales, animales et halieutiques faibles et irrégulières ;
 - Faible taux d'utilisation des intrants améliorés ;
 - Pertes post récoltes importantes,
 - Insuffisance de crédits
 - Coût élevé et non disponible en temps opportun des intrants agricoles ;
 - Insuffisance de la main d'œuvre salariée en période de pointe ;
 - Variabilité climatique ;
 - Non maîtrise de l'eau ;
 - Faible capacité d'organisation des producteurs ;
 - Dégradation des ressources naturelles (feux de brousse, déboisement accéléré, mauvaises pratiques culturales...);
 - Prix non rémunérateurs des produits agricoles ;
 - Insuffisance de contrôle des épizooties.
- un cadre institutionnel inapte à remplir ses missions
 - Inadéquation profil -postes occupés ;
 - Absence de plan de carrière du personnel
 - Insuffisance de personnel qualifié ;
 - Faiblesse du budget de fonctionnement et d'investissement ;
 - Faible taux d'encadrement des producteurs :
 - · Vétusté des équipements et matériels de recherche ;
 - Faible capacité des structures d'appui conseil.
- l'inexistence d'un système efficace de financement de l'agriculture
 - Absence d'un système de crédit performant pour appuyer les agriculteurs (warrantage, crédit-bail);
 - Insuffisance notoire de financement public du secteur.
- la faiblesse de la structuration du monde rural
- une insécurité foncière persistante : la précarité de l'accès à la terre freine la modernisation de l'agriculture, l'agroforesterie et la plantation d'espèces pérennes, ainsi que la prise en compte de la préoccupation de maintien à long terme de la fertilité des sols par les agriculteurs ;

- des infrastructures rurales insuffisantes :
 - Enclavement des zones à fort potentiel agricole ;
 - Dégradation des pistes rurales ;
 - Faible taux d'aménagement des terres des terres agricoles ;
 - Insuffisance d'infrastructure de stockage ;
 - Insuffisance d'ouvrages de maîtrise de l'eau pour les productions agricoles, animales et halieutiques.
- la prévalence du paludisme et du VIH-SIDA
 - Taux élevé de la prévalence du paludisme (38,3% des consultations hospitalières) ;
 - Taux élevé de prévalence du VIH/SIDA.

1.2- POTENTIALITES

Au titre des potentialités, on relèvera particulièrement :

- Existence de terres riches cultivables (près de 3,4 millions d'hectares correspondant à 60% de l'ensemble des terres du pays)
- Existence des ressources pastorales et halieutiques : élevage (taureaux performants de races Somba, N'dama et Borgou; géniteurs performants d'ovins, de porcins et de volailles); existence de retenues d'eau et d'établissement piscicole.
- Existence de ressources forestières constituées globalement de trois grandes catégories de formation naturelles: formation forestière dense (10% du territoire nationale), formation forestière ouverte et savane boisée (83% de la superficie totale du pays), formation riveraine situé dans les vallées plus ou moins inondables des principaux fleuves (2% de la superficie total totale du pays).
- Existence de ressources en eau : la presque totalité des ressources en eau du pays provient des pluies dont les eaux sont drainées en surface par quatre bassins hydrographiques (les bassins de l'Oti, du Mono, du Haho et du Zio). A cela, il faut ajouter l'existence de bas-fonds. Toutes ces ressources offrent des opportunités énormes d'aménagements et de mise en valeur pour le développement de système de culture irriguées, de production animale et halieutique.
- Existence d'une dynamique associative remarquable constatée en milieu rural, preuve d'une réelle volonté d'un auto- développement à la base :
 - 180 000 producteurs agricoles membres de plus de 8 000 OP de base; plus de 55 OP faîtières dont 40 unions préfectorales, 8 unions régionales et 7 fédérations nationales);
 - des filières organisées (Coton, café cacao, volailles, pêche, maraîchage, etc.) et engouement constaté pour l'organisation d'autres filières (céréales) ;
 - des cadres de concertation et de défense des intérêts des producteurs (Chambres Régionales d'Agriculture, Mouvement Alliance Paysannes du Togo, Coordination Togolaise des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles etc.).

2- POLITIQUE MISE EN OEUVRE

2.1- Rappel de la déclaration de la politique de développement agricole (DPDA) de 1996 à 2000

La DPDA, parrainée par la communauté des partenaires au développement, était axée sur trois objectifs principaux: (i) l'intensification et la diversification de la production agricole; (ii) la lutte contre la pauvreté par l'amélioration des revenus des ruraux; et (iii) la croissance agricole supportable pour l'environnement. Elle avait défini en outre un certain nombre d'orientations générales et sectorielles:

- au titre des orientations générales: (i) la libéralisation des filières agricoles; (ii) la redéfinition du rôle des acteurs, notamment le recentrage des missions de l'Etat, le renforcement des OPA, la représentation des professions agricoles; (iii) la mise en place d'un système de financement des activités rurales; (iv) la sécurité foncière; et (v) l'accroissement de la productivité agricole, tout en préservant les ressources naturelles;
- au titre des orientations sectorielles: pour les cultures vivrières, l'accroissement de l'utilisation des intrants, le développement de la maîtrise de l'eau, la réduction des pertes post-récolte; pour le coton, la poursuite de la croissance de la production par l'intensification et la libéralisation de la filière; pour le café et le cacao, le renouvellement progressif des plantations et l'amélioration des techniques culturales; pour la production animale, le développement des espèces à cycle court et la redynamisation de la pêche continentale.

2.2- Bilan de la mise en œuvre de la politique de développement agricole

Globalement, la Déclaration de Politique de Développement Agricole (DPDA) élaborée pour la période 1993-1997, puis réajustée pour la période 1996-2000 n'a pas été exécutée comme attendu, en raison des troubles sociopolitiques qui ont empêché sa mise en œuvre au cours des premières années. Notons que :

- les orientations en matière institutionnelle ont été plus ou moins respectées. La libéralisation du secteur est à peu près totale ; l'Etat s'étant désengagé de la plupart des entreprises publiques du secteur (1), la redéfinition du rôle des acteurs et le recentrage des missions de l'Etat ont été amorcés à travers notamment le PNASA. Les résultats attendus ne sont cependant pas au rendez-vous en ce qui concerne la plupart des autres orientations, principalement en raison du climat socio-économique défavorable et de la chute des investissements publics au cours de la période ;
- Le processus de sécurisation foncière n'a pas évolué;
- Le système de financement des activités rurales n'a pu faire l'objet d'un effort important de la part de l'Etat. Toutefois on note un développement des Institutions de micro finance (IMF) qui apportent un appui financier limité.
- Les orientations sectorielles en ce qui concerne la maîtrise de l'eau, l'accroissement de l'utilisation des intrants, le développement des espèces animales à cycle court, les gros ruminants, la lutte contre les épizooties majeures et la redynamisation de la pêche continentale, sont restées, le plus souvent, sans résultat satisfaisant ;
- Pour les cultures de rente, le renouvellement des plantations de café et de cacao a progressé, mais à un rythme très inférieur à celui envisagé; quant au coton, l'objectif de l'intensification n'a pas été atteint; et

⁽¹⁾ Dissolution de l'OPAT en 1996, de la SONAPH, de TOGOGRAIN et de la SAFICC en 1997, cession de la participation de l'Etat dans la SATAL en 2000.

- Par des retards accumulés sur les programmes, la productivité n'a pas progressé, à quelques exceptions près, et les revenus des ruraux se sont vraisemblablement détériorés durant la période.

En conclusion, la sécurité alimentaire, au quadruple plan de la disponibilité alimentaire, de la stabilité des approvisionnements, de l'accessibilité aux aliments et leur innocuité, n'a pas été atteinte au cours de la période sus revue.

2.3- Cadre institutionnel actuel

Le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) est chargé de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'agriculture, d'élevage et de la pêche. A ce titre, il élabore les politiques, programmes et actions de développement agricole au plan national en adéquation avec les politiques agricoles régionales (PAU, ECOWAP).

Le mécanisme institutionnel actuel relève de la reforme institutionnelle de 1997 soutenue par le Projet National d'Appui aux Services Agricoles (PNASA). A l'issue de cette restructuration, trois grandes entités ont été créées. Il s'agit :

- du Secrétariat Général qui est l'organe d'animation, de coordination et de supervision des programmes des services centraux et des établissements sous tutelle technique du Ministère. Il coordonne les activités de 6 directions centrales subdivisées en 22 divisions et de 5 directions régionales que sont les Directions Régionales de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche. Les 6 directions centrales sont les suivantes: Direction de l'Agriculture (DA), Direction de la Planification et des Ressources Humaines (DPRH), Direction de l'Aménagement et de l'Equipement Rural (DAER), Direction des Statistiques, de l'Informatique et de la Documentation (DSID), Direction de l'Elevage et de la Pêche (DEP) et Direction de l'Administration et des Finances (DAF);
- de l'Institut de conseil et d'appui technique (ICAT) qui a pour mission de contribuer à la promotion du monde rural à travers la professionnalisation des producteurs agricoles. Il comprend une Direction générale, 5 Délégations Régionales et des Agences au niveau des Préfectures relayées au niveau des cantons par des antennes agricoles;
- de l'Institut Togolais de Recherche Agronomique (ITRA) qui a pour attribution de conduire les activités de recherche développement dans les domaines des systèmes agraires, des productions, de la gestion des ressources naturelles, des technologies alimentaires et de la normalisation. Il comprend une Direction Générale dotée d'une Direction Scientifique, et suivant les zones agro écologiques, quatre (04), Centres de Recherche Agronomiques.

En dehors de ces Direction Techniques, des structures à gestion autonomes et projets relèvent du département à savoir la Société Togolaise de Coton (SOTOCO), l'Office National des Abattoirs Frigorifiques (ONAF), l'Observatoire de Sécurité Alimentaire au Togo (OSAT), l'Institut National de Formation Agricole (INFA de Tové), le Projet d'Aménagement et de Mise en valeurs des Terres Agricoles de la vallée de Mission Tové (PARTAM), le Projet d'Aménagement Hydro agricole de la basse vallée du fleuve Mono (PBVM).

3- PERFORMANCES DU SECTEUR AGRICOLE

3.1- Le financement du secteur agricole

Les dépenses publiques affectées à l'agriculture qui se situaient en moyenne à 15 milliards de F CFA la fin des années 80 soit 12% du budget national ont connu un véritable effondrement au cours des années 90 (troubles sociopolitiques) et plafonnent depuis une dizaine d'années à moins de 5 milliard de F CFA soit en moyenne 3% du budget. Le budget d'investissement est passé de près de 10 milliards à environ 2 milliards de F CFA. Aussi, les infrastructures de production ont-elles subi une détérioration avancée.

Toutefois, ce minimum de financement a permis d'accompagner de façon rapprochée les producteurs et de maintenir un niveau de productivité acceptable.

Tableau N^a: Evolution du financement public au secteur agricole

ANNEES	Budget de l'Agr	iculture (*) - Millier	s de F CFA	Budget Etat (BA/BE		
BUDGETAIRES	Fonctionnement	Investissement	TOTAL	Fonctionmt	Investimnt	TOTAL	(%)
2002	1 990 693	5 200 000	7 190 693	145 731 877	37 470 000	183 201 877	3,9%
2003	1 951 718	4 099 000	6 050 718	147 803 413	31 378 000	179 181 413	3,4%
2004	1 785 121	5 430 000	7 215 121	151 979 937	47 763 000	199 742 937	3,6%
2005	1 834 877	5 485 000	7 319 877	152 647 749	50 125 903	202 773 652	3,6%
2006	1 870 357	6 820 000	8 690 357	177 161 424	76 940 000	254 101 424	3,4%
2007	1 871 601	6 184 000	8 055 601	202 003 485	57 624 000	259 627 485	3,1%
2008	1 829 208	4 029 000	5 858 208				

Sources : documents budget général exercice 2002-2007

(*) les montants relevés sous cette rubrique concernent ceux des productions végétales, animales et halieutiques NB: les chiffres du tableau sont ceux des allocations budgétaires et pourraient différer de ceux des ordonnancements.

3.2- La contribution du secteur agricole à l'économie nationale

L'agriculture constitue le secteur moteur de l'économie togolaise compte tenu de sa contribution au produit intérieur brut, à l'emploi, et à l'offre de produits alimentaires et grâce à ses effets multiplicateurs en amont et en aval au sein de l'économie. Ainsi, elle représente environ 39% du PIB (moyenne sur la période 1995-2005), fait vivre environ les deux tiers de la population active et fournit plus de 20% des recettes d'exportation. Le secteur occupe de fait, un rôle crucial dans toute stratégie nationale de lutte contre la faim et la pauvreté.

Les produits vivriers constituent le principal sous-secteur de l'économie agricole du Togo et représente 68% du PIB agricole du pays. En revanche, les trois principaux produits de rente (coton, café, cacao) n'ont contribué que pour 9% en moyenne au PIB agricole, derrière l'élevage (13% du PIBA). La pêche (4%) et la sylviculture (6%) occupent une place secondaire.

Le PIB agricole aurait globalement évolué à un rythme plus rapide que le PIB total, sous l'effet d'une augmentation de la production vivrière (+3% par an en moyenne depuis 1991). Il n'en demeure pas moins vrai que le taux moyen annuel de croissance de la production de plusieurs cultures de base a connu une chute importante durant la période caractérisée par l'arrêt effectif de l'aide internationale.

Ainsi, le taux moyen annuel de croissance de la production est tombé pour le maïs de 8,0% au cours de la période 1990/91 – 1997/98 (avant l'arrêt de la coopération internationale) à 2,8% au cours de la période 1998/99 -2005/06 (suspension de la coopération internationale).

Il est tombé de 13,5% à 6,8% pour le haricot (le niébé), de 6,9% à 0,3% pour l'arachide, de 6,9% à 2,1% pour le manioc, de 7,8% à -1,7% pour l'igname et de 19,7% à -1,5% pour le riz paddy,

Le sorgho et le mil, cultures qui ont traditionnellement reçu moins d'attention de la part de l'Etat et des partenaires au développement, ont connu une tendance à la hausse de leur production. Le taux moyen de croissance de la production, pour le sorgho, est passé de l'ordre de 2,8% au cours de la période avant l'arrêt de l'aide à 4,5% au cours de la période caractérisée par l'arrêt de l'aide au développement. Pour le mil, ce taux est passé de -4,4% à -0,4%.

Quant aux cultures d'exportation, elles se sont effondrées durant la période marquée par l'arrêt de l'aide de la coopération internationale. Pour le cacao, la production a connu une chute d'environ 67% au cours de dix dernières années, le café 57% et le coton plus de 70%.

3.3- Le bilan agricole

Plus de 70% de la population togolaise vit en dessous du seuil de pauvreté avec une forte concentration de la pauvreté (80%) dans les zones rurales. L'ensemble de ces pauvres sont vulnérables à l'insécurité alimentaire et 64% de ces pauvres sont sous-alimentés montrant clairement une forte corrélation entre la pauvreté et la faim.

Le bilan céréalier a été globalement déficitaire surtout en 1998 (-77.375 T) avec un taux de couverture de 87%, en 2001 (-39.481 T) avec un taux de couverture de 94%, en 2004 et 2005 (-26.086 T et -19.695T) avec respectivement des taux de couvertures de 96% et 97%.

Les excédents les plus significatifs ont été enregistrés en 1997, 1999, 2002 et 2003 avec respectivement 53.185 T, 32.305 T et 19.045 T, soit des taux de couverture correspondants de 109 %, 105 %, 103 % et 102%.

Tableau N°2: Taux de couverture des besoins alimentaires

Année	Taux de couverture (%)				
Annee	Période excédentaire	Période déficitaire			
1997	109				
1998		87			
1999	105				
2000	-	-			
2001		94			
2002	103				
2003	102				
2004		96			
2005		97			

<u>Source</u> : Direction des Statistiques Agricoles, de l'Informatique et de la Documentation (DSID)

Il convient d'attirer l'attention sur le déficit structurel de riz qui affecte, d'année en année, ce bilan céréalier, malgré les excédents de maïs et/ou de sorgho/mil dégagés en bonne campagne agricole.

Le bilan des tubercules reste largement excédentaire. Quant à son évolution elle est en dents de scie comme c'est le cas pour la plupart des cultures. L'excédent le plus élevé a été enregistré en 1999, soit 599.131 T; alors que le plus faible est celui de l'année dernière (2007), soit 353 615 T.

Le bilan des légumineuses dégage des excédents quelle que soit l'année. L'excédent le plus élevé est enregistré en 1996 (48.868 T) suivi de celui enregistré en 2005 (39.832 T), tandis que le plus faible (12.186 T) a été dégagé en 1998.

Le taux de couverture des besoins en produit d'élevage reste largement déficitaire. Il est de l'ordre de 70% avec une moyenne de 7 Kg de viande et abats par habitant et par an. Cette consommation est nettement inférieur à la norme préconisée par la FAO qui est de 12 Kg/hbt/an. Le pays est obligé d'importer annuellement 30.000 bovins, 40.000 petits ruminants, un million de volailles et près de 10.000 tonnes de viande pour couvrir ce déficit.

Quant à la production halieutique, le taux de couverture de la consommation nationale est inférieur à 50% et risque de s'aggraver à l'avenir compte tenu de la faiblesse des ressources maritimes et des eaux continentales.

- Pour les produits de rente :
 - Coton: la superficie moyenne des dix dernières années est de 148000 hectares environ avec un taux d'accroissement de 0,75%. Les rendements ont régulièrement chuté depuis 2000 pour arriver en 2005/2006 à 621 kg/ha. Le taux de croissance du rendement est de -4,7%.
 - Café et cacao: les taux d'accroissement de ces productions au cours des dix dernières années sont respectivement de -9, 4% pour le café et de -11% pour le cacao. Les superficies plantées continuent de baisser à cause du vieillissement et de la dégradation des plantations
- En ce qui concerne les produits sylvicoles (bois de chauffe et charbon de bois): les besoins en bois de chauffe et en charbon de bois sont estimés à 2,2 millions de tonne par an et pourraient s'élever à environ 3,8 millions de tonne en 2010 si le niveau actuel de consommation nationale reste identique. Pour faire face à ces besoins additionnels, sans tenir compte de la diminution des ressources de la forêt naturelle, il faudrait planter environ 1700 hectares par an.

4- ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

4-1 Vision et objectifs

a) Vision

La Note de politique agricole s'inscrit dans la perspective de réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), qui consiste à réduire de moitié à l'horizon 2015, la proportion de personnes pauvres et souffrant de la faim. Il s'agira plus spécifiquement de disposer :

- d'une agriculture compétitive, ayant des avantages comparatifs certains pour les filières, fondée sur des techniques de production efficaces et efficientes, mise en œuvre par des agriculteurs instruits ou alphabétisés, s'inscrivant dans une dynamique de professionnalisation et d'entreprenariat agricoles;
- d'une agriculture durable intégrant toutes les technologies de conservation et de gestion de l'environnement et des ressources naturelles; et

- d'une agriculture équitable qui intègre le concept genre et favorise le développement des zones et couches sociales les plus marginales, vulnérables et pauvres.

b) Objectifs

L'objectif général de la note de politique agricole est l'accroissement du revenu et l'amélioration des conditions de vie des populations rurales dans des conditions de développement durable, et avec une attention particulière sur les populations les plus pauvres ou les plus vulnérables (notamment les jeunes et les femmes).

Cet objectif général implique un certain nombre d'objectifs de développement prioritaires, définis en fonction de l'impact particulièrement élevé qu'ils peuvent avoir sur la croissance et sur les revenus des ruraux les plus pauvres à savoir :

- développer les capacités de l'ensemble des intervenants dans le secteur agricole ;
- améliorer la productivité des exploitations agricoles et promouvoir un développement agricole durable ;
- réduire le taux de dépendance des produits alimentaires vis-à-vis des importations ;
- faciliter l'accès au marché porteur des produits agricoles.

4-2 Enjeux et défis

Eu égard aux axes prioritaires, le principal défi à relever est celui de la pauvreté, particulièrement en milieu rural, où les indices les plus élevés sont constatés, si l'on se réfère aux résultats des études disponibles sur la pauvreté au Togo. Il s'agira spécifiquement de :

- professionnaliser et développer des systèmes de crédit adaptés pour améliorer l'acquisition d'intrants (les engrais, les semences améliorées, les pesticides, les petits matériels agricoles et les petits équipements d'irrigation), la commercialisation des produits et de sécuriser les relations Banques – Agriculture;
- installer en milieu rural les multiplicateurs et distributeurs de semences améliorées grâce au crédit et à l'appui technique ;
- créer des centres de production de géniteurs améliorés pour l'élevage traditionnel ;
- construire des barrages et autres ouvrages de retenus d'eau pour l'irrigation des cultures et l'abreuvement des animaux en utilisant des techniques à forte intensité de main d'œuvre;
- fournir un appui multiforme aux agriculteurs et agricultrices dans des domaines techniques et de la commercialisation de leur produit.

4-3 Axes stratégiques

Les principes directeurs qui guident la mise en œuvre de la stratégie de développement agricole s'articulent autour des aspects suivants :

- Approche participative ;
- Renforcement des capacités et responsabilisation des acteurs à la base et
- Partenariat et synergie dans la mise en œuvre des actions.

Tout ceci dans une certaine coordination des actions par l'institution de tutelle qu'est le MAEP, avec l'ensemble des partenaires.

Les axes stratégiques d'intervention de la politique agricole sont structurés en orientations transversales et en orientations sous sectorielles.

Les orientations transversales comprennent trois domaines d'intervention : (i) le renforcement du cadre légal et institutionnel; (ii) la structuration du monde rural et la professionnalisation des filières agricoles; (iii) l'amélioration durable de l'accès aux ressources productives et au marché.

Les orientations sous sectorielles sont relatives à l'amélioration de la productivité des cultures vivrières et d'exportation, à l'amélioration de l'élevage et de la pêche et à la diversification des productions agricoles à but commercial.

Afin d'améliorer les conditions de vie des groupes vulnérables, des actions spécifiques doivent compléter ce dispositif, sous la forme de programmes visant à garantir l'accès des groupes vulnérables aux terres et à la production agricole.

Le tableau ci-dessous présente les principales actions stratégiques :

 $\underline{\textit{Tableau N$^{\bullet}$3}}: \textit{Principales actions strat\'egiques de la politique agricole}$

ANESSIKATEGIC	QUES TRANSVERSAUX
Renforcement du cadre légal et institutionnel	 Parachèvement de la libéralisation du secteur agricole Harmonisation des dispositions réglementaires en conformité avec les dispositions de l'UEMOA et de la CEDEAO Renforcement du contrôle de qualité des produits et intrants agricoles Renforcement des capacités des structures centrales et régionales du Ministère de l'Agriculture Amélioration du cadre réglementaire pour l'émergence d'un entreprenariat rural Amélioration des fonctions d'information et de communication Amélioration de l'offre de services agricoles.
Structuration du monde rural et professionnalisati on des filières agricoles	Appui à l'émergence et au renforcement des associations ou communautés villageoises Renforcement des Organisations professionnelles agricoles (OPA) et des chambres régionales d'agricultures Renforcement des interprofessions Appui à la promotion d'une nouvelle génération d'agriculteurs.
Amélioration durable de l'accès aux ressources productives et aux marchés	Amélioration de l'accès au foncier et la sécurisation foncière Amélioration de la fertilité des sols Amélioration de l'accès au financement des activités agricoles et rurales Promotion de la maîtrise de l'eau Adaptation des programmes de recherche et d'appui—conseil aux besoins des producteurs Amélioration de l'accès aux semences améliorées Amélioration de l'accès aux infrastructures de stockage/transformation /commercialisation et aux marchés des produits agricoles Développement des infrastructures et équipements agricoles et ruraux.
AXES STRATEGIC	QUES SOUS SECTORIELLES
Amélioration de la productivité des cultures vivrières	Promotion de l'utilisation d'intrants modernes à doses appropriées Promotion de la mécanisation agricole (cultures attelée et motorisée) Promotion de l'utilisation du matériel végétal et de son renouvellement régulier Diffusion de techniques culturales améliorées et de techniques de préservation de la fertilité des sols Promotion des techniques d'exhaure et de maîtrise de l'eau (pour le paddy et le maraîchage)
Amélioration de la productivité du coton	Sensibilisation à l'application des intrants aux doses préconisées Appui à l'accès aux intrants vivriers Promotion de la culture attelée et de la motorisation Appui à la mise en exploitation de zones à fort potentiel de production Amélioration du système foncier Renforcement de la recherche, en vue de trouver des variétés à haut rendement en fibre et plus résistantes aux parasites Diffusion de techniques culturales améliorées et de techniques de préservation de la fertilité des sols
Relance de la filière café-cacao	Etude diagnostique de la filière assortie d'une stratégie de relance Mise en place d'une structure légère chargée de l'appui-conseil aux producteurs Lutte intégrée contre les ravageurs et maladies Appui au développement de la recherche pour trouver des variétés tolérantes au swollen shoot du cacaoyer et au dépérissement nécrotique du caféier Fourniture de matériel végétal amélioré Mise en place d'un système de crédit efficace Appui à la mise en place d'une interprofession.
Elevage	Recensement du cheptel national Mise à disposition des élevages de géniteurs performants (potentiel génétique) Renforcement de la diffusion des itinéraires techniques relatifs à l'amélioration de l'habitat, de l'alimentation, de l'hygiène, de la gestion des pâturages et des troupeaux Promotion de l'intégration de l'élevage à l'agriculture Redynamisation des campagnes de vaccination contre les grandes épizooties Renforcement des capacités de diagnostic et de contrôle des maladies animales Renforcement du système de contrôle des médicaments vétérinaires Amélioration du circuit de commercialisation des produits d'élevage Le contrôle du mouvement des éleveurs et animaux transhumants Mise en place d'un système de crédit adapté au cycle des productions animales.
Pêche et aquaculture	Organisation et formation des pêcheurs et pisciculteurs Renforcement du système de contrôle sanitaire Application de la réglementation des pêches Promotion des caisses isothermes pour la commercialisation des poissons frais Recensement et réhabilitation des infrastructures piscicoles et d'alevinage Appui en crédit Renforcement du système de statistiques

DEUXIEME PARTIE

ACTIONS PRIORITAIRES

5- CADRE INSTITUTIONNEL ET RENFORCEMENT DU CADRE LEGAL

5-1 Rappel de l'ancien cadre institutionnel

a) Contexte

La restructuration du MAEP en 1997 à travers le PNASA a conduit à la naissance de trois structures principales, deux sociétés d'économie mixte (ITRA et ICAT) et une structure de coordination (SG) dont les missions sont les suivantes :

- Le Secrétariat Général (SG): il est l'organe d'animation, de coordination et de supervision des programmes des services centraux et des services extérieurs du ministère, des établissements publics sous tutelle technique du ministère;
- L'Institut Togolais de Recherche Agronomique (ITRA) : il a pour mission de :
 - Mettre en œuvre une recherche scientifique agricole pour le développement du pays à partir des besoins réels des utilisateurs tant sur le plan national que pour chacune des zones agro écologiques;
 - Mener des études en vue d'assurer la protection de l'environnement ;
 - Développer des technologies agricoles et alimentaires adaptées au contexte national;
 - Favoriser la valorisation des acquis et mettre à la disposition des utilisateurs de la recherche agricole un ensemble de données et de technologies répondant à leur besoin. A ce titre l'ITRA fournit à tout opérateur privé qui sollicite des prestations de services diverses : étude, analyse ou expertise.
- L'institut de Conseil et d'Appui Technique (ICAT) : il a pour objet de contribuer à la promotion du monde rural par la professionnalisation des producteurs agricoles, notamment :
 - Fournir l'appui technique aux agriculteurs et à leurs organisations ;
 - Concevoir et offrir des systèmes performants de formation et d'appui technique aux producteurs;
 - Contribuer au développement ou à la consolidation des organisations professionnelles agricoles de base et faîtières ;
 - Participer à l'orientation de la recherche agricole et à l'application des résultats éprouvés de la recherche.

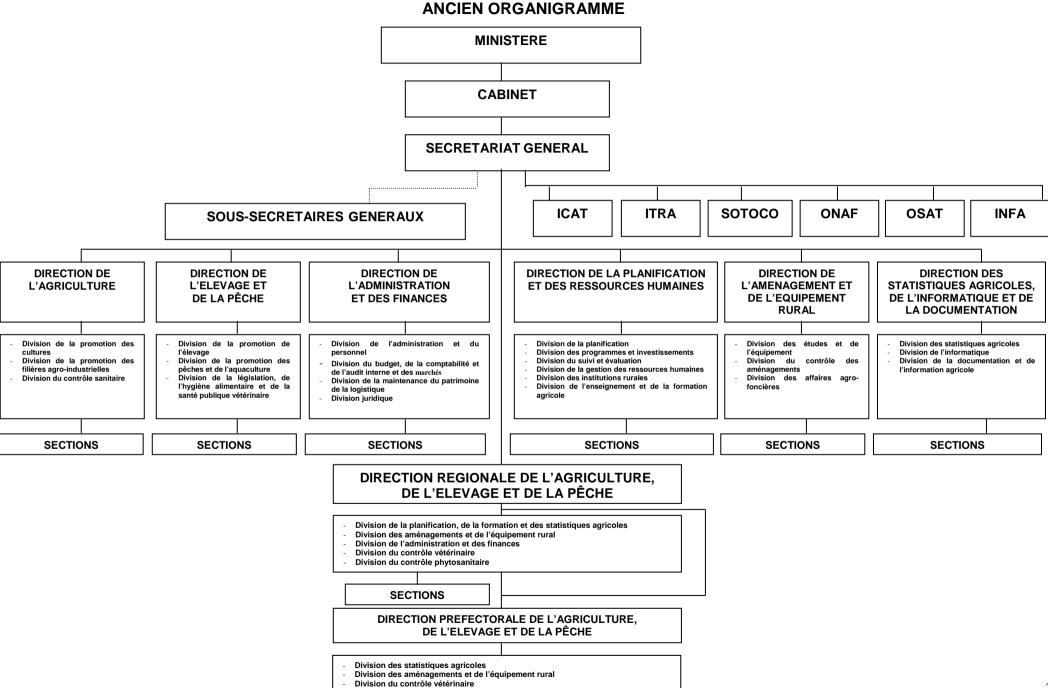
Les structures ainsi mises en place, n'ont pas pu bénéficier de ressources nécessaires à leur fonctionnement. Cette situation n'est pas sans conséquence sur l'efficacité de leurs interventions.

Par ailleurs, des structures comme l'Observatoire de la Sécurité Alimentaire au Togo (OSAT) se sont écartées de leurs missions initiales.

En outre, l'Office des Fertilisants, Engrais et Pesticides (OFEP) n'a pu jamais être mis en place et il apparaît dans le décret qui créait cet office des dispositions qu'il faut adapter au nouveau contexte.

Le renforcement du cadre légal qui est une fonction permanente du Département devra être poursuivi.

b) Organigramme



5-2 Nouveau cadre institutionnel

a) Objectifs

- Redéfinir la nature juridique des entités que sont l'ICAT, l'ITRA, l'OFEP et l'OSAT en tenant compte de la situation actuelle dans laquelle elles se trouvent et en renforçant le rôle de l'Etat dans ces structures :
- Renforcer le cadre légal actuel pour assurer plus de cohérence concernant le rôle régalien de l'Etat.

b) Résultats attendus

- du point de vue institutionnelle, l'ICAT et l'ITRA ont chacun un statut juridique clair et précis leur conférant un rôle de service public ;
- l'OSAT s'est recentré sur sa mission de base ;
- le cadre légal du département est renforcé et son application est effective ;
- les directions centrales suivantes sont réorganisées : DEP, DA, DPRH, DAF ;
- une Centrale d'Approvisionnement et de Gestion des Intrants Agricoles (CAGIA) est créée :
- le financement des actions agricoles est porté à un minimum de 8% du budget national.

c) Activités

- Révision du cadre institutionnel du Département :
 - révision de statut juridique de l'ICAT et de l'ITRA ;
 - réorganisation des directions suivantes : la DEP, la DA, la DPRH et la DAF ;
 - création de la CAGIA en remplacement de l'OFEP;
 - actualisation des décrets présidentiels et textes d'application ;
 - redynamisation des comités des instances de supervision des structures ;
 - recentrage des activités de l'OSAT.

- Renforcement du cadre légal :

- élaboration des textes réglementaires ou mise en place des organes consultatifs sur les filières, institution d'un contrôle financier au sein du MAEP;
- élaboration d'un protocole d'accord entre la FUPROCAT et l'ICAT ;
- élaboration d'un ensemble de texte sur la transhumance ;
- révision de la loi coopérative, élaboration d'un arrêté portant procédure d'enregistrement et d'agrément des OP ;
- définition d'un cadre de promotion de l'entreprenariat agricole;
- élaboration, adoption et mise en application des textes régissant le secteur semencier.

d) Organigramme

Structures à créer

Structures temporaires

NOUVEL ORGANIGRAMME MINISTERE CABINET SECRETARIAT GENERAL S-SECRETAIRES GENERAUX **DIRECTIONS CENTRALES DIRECTIONS REGIONALES PROJETS INSTITUTIONS AUTONOMES DPRH DRAEP SAVANES** DAER **ONAF** SOTOCO 4 DPAEP **DEP** DAF **ITRA INFA TCP GRIPPE AVIAIRE** DRAEP KARA DA **DSID OSAT ICAT** 7 DPAEP **DPV** BN/CRA CN/CMLA **DPA DRAEP CENTRALE CAGIA** CCC DRH DS **4 DPAEP DRAEP PLATEAUX** LEGENDE : BN/CRA : Bureau National des Chambres Régionales d'Agriculture ; CN/CMLA : Comité National de la Campagne Mondiale de Lutte pour l'Alimentation ; DA : Direction de l'Agriculture : DAER : Direction de l'Aménagement et de l'Equipement Rural : DAF : Direction de l'Administration et des Finances : DEP : Direction de l'Elevage et de la Pêche : DPRH : Direction 9 DPAEP de la Planification et des Ressources Humaines ; DSID : Direction des Statistiques, de l'Informatique et de la Documentation ; DPAEP : Direction Préfectorale de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche : DRAEP : Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche : ICAT : Institut de Conseil et d'Appui Technique : INFA : Institut National de Formation Agricole : ITRA : Institut Togolais de Recherche Agronomique ; CAGIA : Centrale d'Approvisionnement et de Gestion des Intrants Agricoles ; ONAF : Office National des Abattoirs et Frigorifiques ; OSAT : Observatoire de la Sécurité Alimentaire du Togo: PARTAM: Projet Aménagement hydro-agricole des Terres de la zone de Mission-Toyé: PBVM: Projet d'aménagement hydro-agricole des terres de la Basse Vallée du Fleuve Mono ; PNSA : Programme National de Sécurité Alimentaire ; SOTOCO : Société Togolaise du Coton ; DPV : Direction de la Protection des Végétaux ; DPA : Direction des DRAEP MARITIME Pêches et de l'Aquaculture ; DRH: Direction des Ressources Humaines ; DS: Direction des Semences ; CCC: Cellule Café-Cacao. **6 DPAEP**

6- RELANCE DES PRODUCTIONS VEGETALES

6.1- PRODUCTIONS CEREALIERES

6.1.1 Objectifs de production

La situation alimentaire dans le contexte actuel est marquée par la cherté de la vie caractérisée par l'envolée des prix et la pénurie notoire, en terme de disponibilité, de la stabilité des approvisionnements des produits notamment les céréales (maïs, sorgho, riz) et de leur accessibilité sur les marchés de consommation. En vue d'inverser ces tendances de façon significative et durable, les actions suivantes sont envisagées :

- la constitution et conservation des stocks de sécurité ;
- l'appui au stockage et conservation des produits au niveau paysan ;
- les productions des semences vivrières ;
- la réhabilitation de la ferme semencière de Sotouboua :
- l'organisation de la filière semencière ;
- l'initiative d'urgence sur le riz.

Les effets attendus de toutes ces actions envisagées se refléteront principalement sur l'accroissement des productions et de la productivité des différentes cultures ciblées. Les niveaux d'augmentation de ces productions sont présentés dans le tableau 4 suivant.

Tableau N⁴ : Projection des superficies emblavées et des productions de céréales 2008 à 2010

	2008/2009				2009/2010			
Cultures	Superficie (ha)	Production normalement attendue (T)	Production attendue avec impact de relance (T)	Superficie (ha)	Production normalement attendue (T)	Production attendue avec impact de relance (T)		
Maïs	505 605	568 300	598 300	510 676	574 000	653 000		
Sorgho	339 191	268 300	271 300	342 541	270 950	277 000		
Riz paddy	36 315	81 200	81 200	36 691	82 040	110 000		

Source: DSID

L'impact de la relance se traduira donc par des augmentations relatives de productions suivantes :

- Campagne 2008/2009 :
 - Pour le mais : 5 % d'accroissement de la production ;
 - Pour le sorgho : 1 % d'accroissement de la production.
- Campagne 2009/2010 :
 - Pour le mais : 13 % d'accroissement du niveau de la production normalement attendue de la campagne 2009/2010 soit une augmentation de 79 000 tonnes ;
 - Pour le sorgho : 2 % d'accroissement de la production normalement attendue de la campagne 2009/2010 soit 3 000 tonnes de plus ;
 - Pour le riz : 34 % d'accroissement de la production normalement attendue de la campagne 2009/2010 soit 27 960 tonnes de production additionnelle.

Les stratégies pour atteindre ces résultats sont décrites dans les sous chapitres qui suivent.

6.1.2- Constitution et conservation de stocks vivriers de sécurité

a) Contexte

Les cultures vivrières végétales porteuses de croissance retenues pour la relance de la production végétale sont le maïs, le riz et le sorgho. Selon la DSID, la production céréalière au cours de la campagne 2007-2008 a dégagé un faible excédent de l'ordre de 3700 tonnes rendant ainsi très précaire la disponibilité alimentaire.

Au cours de cette même campagne, les rendements de ces cultures ont peu évolué du fait de la faible utilisation de semences améliorées et des engrais. Les rendements moyens obtenus selon la DSID sont de 1208 kg/ha pour le maïs, 927 kg/ha pour le sorgho et 2458 kg/ha pour le riz paddy. Au même moment, les prix de produits alimentaires de base ont augmenté en moyenne de 45, 7 % pour le maïs grain, de 17,5 % pour le riz importé et 39,7% pour le pain de blé local artisanal, au cours du premier trimestre de 2008 par rapport au premier trimestre de 2007.

Dans la dynamique de relance de la production vivrière végétale en cette période de crise alimentaire et de cherté de la vie, le MAEP a retenu un certain nombre d'actions visant à booster la production de ces cultures porteuses, notamment l'octroi à un certain nombre de producteurs retenus dans chaque région économique du pays, d'un forfait intrants (semences, engrais) accompagné d'un appui de proximité en vue de constituer à partir de la production obtenue par ces paysans, un stock qui aura une double vocation à savoir, de sécurité en prévision des catastrophes naturelles (inondation, sécheresse) et de régulation des prix en période de soudure.

b) Objectifs

Constituer un stock de sécurité à partir d'un surplus de production afin de se prémunir contre l'impact négatif combiné de la flambée des prix des denrées alimentaires et des aléas climatiques. Spécifiquement, il s'agira de :

- Augmenter la disponibilité des produits alimentaires au niveau des ménages ;
- Améliorer le revenu des producteurs ;
- Faciliter la constitution de stock de sécurité par l'OSAT ;
- Faciliter la constitution par les producteurs de stock de garantie.

c) Résultats attendus

- Un stock vivrier de sécurité est constitué par l'OSAT : 11 500 tonnes (10 000 tonnes pour le maïs, 1 000 tonnes pour le riz et 500 tonnes pour le sorgho) chaque année ;
- La sécurité alimentaire en maïs, riz et sorgho (disponibilité, accessibilité, utilisation) est assurée :
- Les revenus des producteurs sont améliorés

d) Activités

Pour chacune de ces deux campagnes, les activités suivantes seront conduites :

- Organisation de la production :

- Identification et choix d'un noyau de producteurs performants sur la base de critères bien définis, entre autres, être un producteur de maïs, de riz ou sorgho reconnu par ses pairs et résident; appartenir à un groupe organisé; disposer d'une superficie cultivable et sans litige foncier; disposer de 50 % de la quantité d'engrais nécessaire pour 1 hectare de culture (50 kg de NPK 151515 et 50 Kg d'urée pour le maïs et le sorgho et 100 kg de NPK 151515 et 50 Kg urée pour le riz), s'engager à fournir à l'OSAT avec l'appui de l'ICAT au moins les 25% de la production de maïs et sorgho et 45 à 50 % de celle du riz paddy obtenue pour rembourser le crédit à la récolte;
- Formalisation d'un contrat de production intégrant les critères de choix ci-dessus mentionnés et avec un accent sur la superficie à appuyer et les quantités d'intrants à fournir sous forme de crédit en nature : maïs (pour 1 ha : 20 kg de semences commerciales ; 50 kg de NPK 15 15 15 et 50 kg d'urée), sorgho (pour 1 ha : 10 kg de semences commerciales, 50 kg de NPK 15 15 15 et 50 kg d'urée), riz (pour 0,5 ha : 30 kg de semences commerciales ; 100 kg de NPK 15 15 15 et 50 kg d'urée) ;
- Facilitation de l'accès aux intrants: établissement des contrats avec les producteurs au niveau Agence ICAT, validation des contrats au niveau DDR-ICAT et transmission à la DRAEP pour la satisfaction des besoins contractualisés; distribution aux producteurs avec l'appui des agences;
- Campagne d'achat auprès des producteurs: fixation le moment venu d'un prix plancher qui sera placé à un niveau légèrement supérieur à celui pratiqué sur le marché de production, sensibilisation et organisation des producteurs pour la collecte des produits, démarrage de la collecte en début novembre auprès des producteurs au niveau des marchés de collecte et au niveau des marchés intermédiaires ou de relais des grandes agglomérations.
- Stockage et conservation des produits: sur les tonnages de produits attendus, 11 500 tonnes (10 000 tonnes de maïs, 1 000 tonnes de riz usiné pour 1 700 tonnes de riz paddy et 500 tonnes de sorgho) seront collectés chaque année par l'OSAT et stockés dans ses magasins en prévision des catastrophes naturelles et pour la régulation des prix sur les marchés en périodes de soudure. Ces producteurs seront ensuite appuyés dans la gestion de leurs quantités de produits restantes après le remboursement en nature du crédit en les amenant à dégager et à conserver à leurs niveaux des stocks de sécurité pouvant garantir un crédit warranté. C'est au niveau de ce segment que l'intervention des banques se fera sur la base de la garantie que constituera le stock collectif composé des apports individuels des producteurs. Cet appui portera sur le renforcement de leur capacité en matière de stockage et conservation des produits agricoles ainsi que sur leur accès aux produits de traitement et aux structures de stockage et conservation (magasins).
- Appui possible attendu du PAM dans la constitution du stock vivrier de sécurité: le PAM ayant repris officiellement ces activités en janvier 2008 au Togo, le Département a sollicité l'assistance de cette institution pour constituer un stock de sécurité compte tenue de son expertise dans ce domaine et des moyens financiers qu'elle a pu mobiliser ces derniers temps auprès des principaux donateurs comme le Japon. Les tonnages de produits qui seront accordés au pays devront être convertis en espèces et les fonds récupérés serviront à effectuer des achats locaux des vivriers.

<u>Tableau N'5</u>: Objectifs d'emblavures, de production et de collecte pour le stock de sécurité - Campagne 2008 – 2009

Spécula- tions	Superficie à appuyer par producteurs (Ha)	Nbre d'OP/région	Nbre de producte urs/OP	Nbre total de producteu rs	Superficies retenues (Ha)	Rendement moyen escompté (Kg/ha)	Production estimée (tonnes)	Stock à collecter par OSAT (tonnes)
Maïs	1	200	10	10000	10 000	2000	20000	10 000
Riz	0	0	10	0	0	3000	PM	1700(²)
Sorgho	0	0	10	0	0	2000	PM	500

Campagne 2009 - 2010

Spéculati	Superf.	Nbre	Nbre de	Nbre total	Superf.	Rendt	Product°	Stock à
ons	à appuyer/	d'OP/	producteurs	de	retenus	moyen	estimée	collecter
	producteurs	région	/OP	producteu	(Ha)	escompté	(tonnes)	par OSAT
	(Ha)			rs		(Kg/ha)		(tonnes)
Maïs	1	400	10	20 000	20 000	2000	40 000	10 000
Riz	0,5	50	10	2 500	1250	3000	3750(³)	1700
Sorgho	1	25	10	1250	1250	2000	2000	500

6.1.3- Appui au stockage et conservation des produits et développement du warrantage

a) Contexte

Les pertes post récolte représentent en six (6) mois sans protection de la récolte près de 40% de la production des céréales au niveau des paysans. Les principaux facteurs favorisant ces pertes sont entre autres, l'ignorance des mesures d'hygiène et des techniques de stockage par les agriculteurs, la non-disponibilité des produits adéquats de protection des récoltes et leur inaccessibilité, le stockage dans des structures de fortunes. Par ailleurs les systèmes de crédits courants, du fait qu'ils soient basés sur l'épargne préalable, marginalisent les producteurs qui, pour répondre à leurs besoins financiers pressants, bradent leurs récoltes amenuisant ainsi leur capacité d'investissement pour améliorer la productivité de leur exploitation.

En vue de relancer la production agricole vivrière végétale et améliorer le revenu des producteurs, le MAEP s'est engagé à promouvoir un système de crédit adossé sur les stocks de produits agricoles, le warrantage, forme de crédit plus adapté et accessible aux producteurs. Cette promotion se basera sur l'appui à la protection et conservation des stocks à warranter ainsi que la mise en relation des réseaux des producteurs avec les institutions de micro finance (IMF).

Objectifs

⁽²⁾ Riz paddy qui donnera environ 1000 tonnes de riz usiné à un taux d'usinage de 60%

- Faciliter au niveau des producteurs le stockage et la conservation du maïs ;
- Promouvoir le warrantage ;
- Assurer la disponibilité, l'accessibilité et l'innocuité alimentaires ;
- Améliorer le revenu des producteurs.

b) Résultats attendus

- Le stock de maïs est bien conservé au niveau des producteurs pendant une période d'au moins six (6) mois ;
- La disponibilité du maïs est assurée ;
- Le warrantage est mis en oeuvre ;
- Les revenus des producteurs sont améliorés ;
- Les producteurs bénéficient plus facilement de crédits de campagne.

c) Activités

- Formation des agents opérationnels de l'ICAT en techniques de gestion des pertes postrécolte des céréales ;
- Formation des producteurs ;
- Recensement des magasins et autres structures de stockage des produits et mise en relation des responsables ou propriétaires (Services publics étatiques, collectivités, projets, ONGs, privés) avec les producteurs et leurs OP pour leur utilisation sous des conditions négociées.
- Appui à la conservation du maïs
 - au niveau paysan: le stockage se fera sur grenier traditionnel amélioré ou en sacs en cas de besoin. Les récoltes seront traitées avec de l'Actellic Super (ou équivalent), un produit binaire en poudre à raison d'un sachet de 50 g pour 100 Kg de maïs. Une prévision de près de 1 000 000 de sachets de 50 g de produit par campagne est envisagée pour protéger 100 000 tonnes de maïs. Ces produits seront cédés à des prix subventionnés;
 - au niveau des magasins, des traitements par fumigation sous bâches seront aussi envisagés pour une conservation prolongée du stock maïs. Ceci nécessite l'acquisition et la disponibilité de bâches de 25mx25m et des comprimés de fumigation.
- Suivi des stocks et appui à la commercialisation : Le suivi sera réalisé par une équipe conjointe DA, ICAT et ITRA au niveau d'un échantillon de structure de stockage relayé par les Techniciens Spécialisés en Productions Végétales (TSPV) et les Conseillers Agricoles (CrA) à travers leur appui conseil de proximité. Les producteurs et les OP seront régulièrement informés de l'évolution des prix sur le marché et mis en relation avec les opérateurs économiques (commerçants, transformateurs, industriels...) tant au niveau local que régional pour une meilleure valorisation de leurs produits.

Développement du warrantage : Le mécanisme de crédit warranté met en œuvre les deux protagonistes suivants : les organisations paysannes et les institutions de microfinance (IMF). Le rôle du MAEP sera celui de facilitation et de mise en relation. Il s'agira donc, dans un premier temps, d'aider les producteurs à stocker et conserver convenablement leurs produits dans des magasins appropriés puis d'amener les IMF à accepter le principe de crédit adossé à une garantie en stocks de produits. Une fois les deux protagonistes acquis au système du warrantage, il sera initié des actions de mise en relation puis celles de formation des OP et IMF aux techniques de stockage.

6.1.4- Initiative d'urgence sur le riz

a) Contexte

La production nationale de riz est passée ces quinze dernières années de 27 000 tonnes à 52 000 tonnes de riz paddy soit une progression moyenne annuelle de 6 %. Cette production nationale ne couvre aujourd'hui que 48 % des besoins nationaux. Ainsi, pour cette denrée, la consommation du pays dépend en grande partie des importations qui ont atteint le niveau de 105 000 tonnes de riz usiné en 2006 ; ce qui représente en valeur marchande, environ 4 060 000 000 F CFA.

Pourtant le Togo regorge d'énormes potentialités pour la production rizicole, notamment la disponibilité en bas-fonds et plaines alluviales non encore exploités, une pluviométrie favorable (900 à 1400 mm de pluie par an), la disponibilité d'une gamme de variétés améliorées performantes adaptées aux différentes écologies. Par ailleurs, la flambée actuelle des prix du riz limite les importations et menace la sécurité alimentaire dans les pays comme le Togo dont la consommation repose en grande partie sur ces importations.

Dans ce contexte, augmenter la production locale de riz pour diminuer les importations reste le défi majeur que doit relever la riziculture togolaise pour assurer la suffisance alimentaire en cette denrée. Pour apporter une réponse à la crise rizicole actuelle, la FAO et l'ADRAO ont lancé une initiative d'urgence sur le riz à laquelle le Togo participe aux côtés de dix autres pays membres de l'ADRAO.

b) Objectif

La participation du Togo à cette initiative d'urgence sur le riz permet de réduire d'ici fin 2009 le volume des importations de 17 %, ce qui représente en termes monétaires une économie de devises de l'ordre de 13 millions de dollars US. En d'autres termes, il s'agira d'accroître de 37 % la production actuelle de paddy en s'appuyant sur les quatre domaines majeurs suivants : semences, engrais, meilleures technologies, post récolte et commercialisation.

c) Résultats attendus

Campagne agricole 2008/2009

- Huit (8) tonnes de semences de bases des variétés de riz cultivées dans les trois écologies (plateau, bas-fonds et irrigué) sont produites ;
- 376 tonnes de semences certifiées des variétés de riz cultivées dans les trois écologies sont produites

Campagne agricole 2009/2010

- 28 000 tonnes de riz paddy soit 18 000 tonnes de riz blanc sont produits en additionnel de la production nationale

d) Activités

Production de semences de base et certifiées ;

- Organisation des producteurs ;
- Mise en place d'un mécanisme d'acquisition des intrants par les producteurs à travers le « système de crédit par coupon»;
- Acquisition d'équipements et matériels agricoles de production et de post récolte ;
- Formation et transfert de technologies aux producteurs ;
- Renforcement des capacités des producteurs pour le stockage et l'accès au marché.

6.1.5- Productions des semences

a) Contexte

L'utilisation des semences de qualité constitue le principal facteur d'accroissement des rendements, c'est pour cela que l'accès aux semences de qualité est une question fondamentale en production agricole. Les difficultés d'accès des producteurs aux semences sont généralement préjudiciables à la production agricole car elles amenuisent et limitent, au niveau des producteurs, leur possibilité d'intensification et de gain et ne leur permettent pas de convertir profitablement leurs acquis techniques. Aujourd'hui l'on estime à 5 % les superficies cultivées en semences améliorées de maïs, ce qui représente 25 000 ha sur les 500 000 ha voués à cette culture. Cette faible utilisation de semences améliorées est due en grande partie à l'inefficacité du système d'approvisionnement en semences et à l'absence de mécanisme devant garantir un accès équitable aux semences. De plus, il y a une désarticulation entre la production des semences et les besoins en semences, ce qui fait que la multitude de distributeurs de semences qui s'est constituée vendent des semences « tout venant » encouragée par l'absence de législation et de textes règlementaires dans le secteur.

b) Objectif

Rendre disponible et accessible aux producteurs, dès la campagne 2009-2010, des quantités plus importantes de semences certifiées de maïs, sorgho et riz.

c) Résultats attendus

Campagne 2008 - 2009

- Pour les semences de base, leur production actuelle est portée à :
 - 10 tonnes pour le maïs ;
 - 3 tonnes pour le riz;
 - 1 tonne pour le sorgho.
- Pour les semences commerciales, le niveau de production est augmenté de :
 - 70 tonnes pour le maïs ;
 - 13 tonnes pour le riz;
 - 2 tonnes pour le sorgho.

Campagne 2009 - 2010

- Pour les semences de Pré base, il sera produit
 - 2 tonnes de maïs ;
 - 0,24 tonne de riz ;
 - 0,100 tonne de sorgho.
- Pour les semences de base, les niveaux suivants seront atteints :
 - 15 tonnes pour le maïs ;
 - 8 tonnes pour le riz;
 - 4 tonnes pour le sorgho.
- Pour les semences commerciales, le niveau de la production sera augmenté de :
 - 430 tonnes pour le maïs ;
 - 75 tonnes pour le riz ;
 - 75 tonnes pour le sorgho.

d) Activités

Les activités seront basées sur l'approche contractuelle avec les multiplicateurs performants sélectionnés pour la production ponctuelle de semences commerciales pendant les trois années à venir. A ces contractants, le Département fourni sous forme de crédit l'essentiel des intrants nécessaires (semences de base, engrais) et un appui accompagnement technique intensif de proximité. A la récolte, les semences produites seront rachetées par le Département à un prix connu des producteurs à la signature du contrat. Ceci a pour avantage de les rassurer et de les mobiliser pour que l'itinéraire technique de production soit respecté.

Pour la campagne agricole 2008-2009, quinze (15) multiplicateurs ont été sélectionnés à qui il est fourni un total de 750 kg de semences de base de maïs. Il est attendu de ces multiplicateurs une production de semence commerciale de 60 tonnes. Ces 60 tonnes de semences viendront s'ajouter à la production traditionnelle des multiplicateurs.

Pour la campagne 2009-2010, il sera pris un contrat dans les mêmes conditions décrites cidessus avec :

- pour les semences de maïs : 100 multiplicateurs auxquels il sera confié 4000 kg de semences de base, à raison de 40 kg par multiplicateur (soit 2 ha par multiplicateur) pour une production attendue de 400 tonnes.
- pour les semences de riz : 40 multiplicateurs auxquels il sera confié 1200 kg de semences de base, à raison de 30 kg par multiplicateurs (soit 0,5 ha par multiplicateur) pour une production attendue de 50 tonnes.
- pour les semences de sorgho : 40 multiplicateurs auxquels il sera confié 400 kg de semences de base, à raison de 10 kg par multiplicateur (soit 1 ha par multiplicateur) pour une production attendue de 60 tonnes.

- l'ITRA, contribuera à la production des semences commerciales et les mettra à la disposition des producteurs.
- Pour cette campagne agricole 2008-2009: treize (13) tonnes de semences commerciales de maïs, treize (13) tonnes de semences certifiées de riz et 2 tonnes de semences commerciales de sorgho.
- Pour la campagne 2009-2010 : 30 tonnes de semences de maïs, 25 tonnes pour le riz et 15 tonnes pour le sorgho.

Il faut noter que les résultats de cette stratégie s'ajouteront à ceux d'autres multiplicateurs non sélectionnés mais qui feront l'objet d'accompagnement dans le cadre de l'appui technique traditionnel.

6.1.6- Réhabilitation de la Ferme Semencière de Sotouboua

a) Contexte

En vue de produire des semences de qualité pour satisfaire les besoins des agriculteurs, l'Etat togolais avait créé en 1976 la Ferme semencière de Sotouboua (FSS) avec l'appui technique et financier de la Coopération technique allemande (GTZ). Cette ferme a assuré la production et la distribution sur l'ensemble du pays des semences commerciales des céréales et légumineuses à graines jusqu'en 1985. Avec la libéralisation du secteur et la suspension du financement de la GTZ, les équipements et les infrastructures de cette ferme mise en place il y a plus de 25 ans sont aujourd'hui vétustes. Ainsi la FSS dont la mission actuelle est de produire les semences de base pour satisfaire les besoins des multiplicateurs de semences commerciales ne peut plus jouer pleinement ce rôle si rien n'est fait pour améliorer ses capacités.

b) Objectif

Réhabiliter la FSS et renforcer ses capacités de production, de traitement, de conditionnement et d'analyse de la qualité des semences.

c) Résultats attendus

- De nouveaux équipements de production et de traitements des semences sont achetés et mis en place à la FSS ;
- Les infrastructures de conservation (aires de séchage, magasins de stockage) sont réhabilitées :
- Le laboratoire de technologie des semences de la FSS est réhabilité.

- Achat de nouveaux équipements de production (tracteurs, charrues, pulvériseurs, semoirs, pulvérisateurs, etc.) et de traitement des semences (égreneuses/batteuses, calibreuses, ensacheuses, etc.);
- Réhabilitation des infrastructures (bureaux, magasins de stockage, aires de séchage, etc.) ;
- Réhabilitation du laboratoire de technologie des semences ;
- Recrutement et formation du personnel.

6.1.7- Organisation de la filière semencière

a) Contexte

A l'issue de la libéralisation du secteur semencier en 1985, la multiplication des semences commerciales était confiée au secteur privé (les ONG, les organisations de producteurs agricoles et/ou les producteurs individuels) sous l'encadrement des services de vulgarisation chargés du suivi et de la coordination. Mais ce dispositif ne reposait pas sur un cadre juridique devant régir les activités dans le domaine. Ainsi, en l'absence de textes réglementaires, un véritable désordre s'est installé dans la filière. Des opérateurs profanes en la matière, attirés par le caractère lucratif de l'activité se sont lancés dans la production des semences au mépris des règles requises. En conséquence, la filière est aujourd'hui désordonnée et divers produits sont mis sur le marché comme des semences. Pour remédier à cette situation et garantir la production de semences de qualité, il s'avère nécessaire d'organiser le secteur semencier national.

b) Objectifs

- Adopter une politique et une législation semencière ;
- Réorganiser le secteur semencier togolais par la mise en place des organes d'orientation et de coordination ;
- Renforcer les capacités des différents acteurs de la filière ;
- Promouvoir l'utilisation des semences améliorées par les paysans.

c) Résultats attendus

- Les différents organes d'orientation et de coordination de la filière sont mis en place ;
- Le secteur semencier national est réglementé et les semences produites respectent les normes ;
- Les semences certifiées mises à la disposition des producteurs sont de qualité.

d) Activités

- Elaboration et adoption des textes législatifs et/ou réglementaires ;
- Mise en place d'une Commission nationale des semences et plants ;
- Mise en place d'une Commission de contrôle, de certification et de répression des fraudes ;
- Elaboration d'un catalogue national des variétés ;
- Renforcement des capacités des acteurs semenciers dans la production, le conditionnement et la distribution des semences ;
- Promotion de l'utilisation des semences améliorées, des engrais et autres intrants agricoles ;
- Création d'un réseau national de professionnels semenciers.

La mise en œuvre de la stratégie retenue pour la relance des productions céréalières permettra d'une part de rationaliser le stockage et la commercialisation de la récolte, d'améliorer la distribution des intrants agricoles et de mettre des moyens nécessaires à la disposition des ménages agricoles pour financer la préparation de la campagne agricole suivante, et d'autre part, de préparer à la mise en place souhaitée mais sécurisée d'une banque agricole.

6.2- PRODUCTIONS MARAICHERES

a) Contexte

Le maraîchage constitue une des activités que mènent les producteurs surtout pendant les périodes de contre saison leur permettant d'avoir des revenus d'appoint.

Cette activité est pratiquée dans les bas-fonds, le long des cours d'eau et autour des retenus d'eau avec comme contraintes entre autres, l'insuffisance d'aménagement, de point d'eau ou puits ; l'utilisation des matériels et équipements rudimentaires ; l'inaccessibilité aux intrants particulièrement les semences de bonne qualité et les difficultés de gestion de la production (transformation, conservation et commercialisation).

En attendant que globalement des actions d'aménagement, de construction de retenue et barrage d'eau ne soient menées en vrai grandeur, il est envisagé sur l'existant des écologies permettant le maraîchage de contre saison, un soutien aux agriculteurs pour les campagnes agricoles 2008-2009 et 2009-2010 à travers la fourniture ou la mise à leur disposition des semences améliorées soutenus par un appui accompagnement conséquent. Dans le domaine, les produits suivants ont été identifiés comme porteurs de croissance et feront l'objet de l'appui ciblé : tomate, gombo, piment et Oignon.

b) Objectifs

- Faciliter l'accès et l'utilisation des semences maraîchères de bonne qualité ;
- Améliorer les compétences techniques des maraîchers ;
- Augmenter la production maraîchère :
- Améliorer le circuit de commercialisation.
- Résultats attendus
- Les compétences techniques des maraîchers sont renforcées : 5 000 maraîchers dont 2 000 dans la région des savanes, 1000 dans la Kara, 500 dans la Centrale, 500 dans les Plateaux et 1000 dans la région maritime.
- Les productions sont augmentées.

c) Activités

Identification et choix des sites et recensement des maraîchers

Afin de garantir la réussite de l'opération, il sera privilégié et retenu, des sites présentant des disponibilités d'eau et exploitables (trous d'eau, puits; cours d'eau ou ruisseaux...) surtout non soumis à un problème ou litige foncier. Sur ces sites, l'on privilégiera les maraîchers en groupement et ayant l'expérience de conduite du maraîchage.

Formalisation d'un contrat

Un contrat sera signé entre le producteur, son groupement et le chef d'agence de l'ICAT.

Mise en place et distribution des semences

Les semences maraîchères seront achetées sur consultation auprès des fournisseurs d'intrants de la place. Les quantités à disposer selon les objectifs d'emblavures se présentent comme suit :

Tableau N[®]: Objectifs d'emblavures et besoins en semences

Cultures	На	Dose/ha (Kg/Ha)	Quantité totale (Kg)	Observation
Tomate	100	0,300	300	100 ha = 200 m ² x 5000 prod.
Oignon	40	4	160	40 ha = 200 m ² x 2000 prod.
Piment	50	3	150	50 ha = 100 m ² x 5000 prod.
Gombo	50	3	150	50 ha = 100 m ² x 5000 prod.

Appui accompagnement des maraîchers

Les semences maraîchères étant à granulométrie très fine (Tomate, oignons, Piment) et pour éviter des pertes, il sera envisagé la réalisation des pépinières collectives au niveau de tous les sites concernés.

Les maraîchers bénéficieront des suivis appui formatif de proximité des agents de l'ICAT pour toutes les activités de conduite et de gestion de la production (production, transformation, commercialisation) et s'activeront à rembourser le crédit « semences » dès les premières récoltes et vente des produits.

6.3- PRODUCTIONS FRUITIERES

a) Contexte

Dans son programme de développement agricole, le Togo a initié dans les années 70 et dans le cadre de l'approche de vulgarisation par produit, la mise en place de structures chargées de promouvoir les cultures de rentes. C'est ainsi que fût créée la société Togo fruit spécialisée dans la mise en place des vergers ainsi que la commercialisation des fruits et légumes. Cette société fût très tôt dissoute, laissant derrière elle, un patrimoine non valorisé avec pour conséquence, la baisse remarquable de la production fruitière, source de revenus des producteurs et de devises pour l'Etat.

Dans le cadre de la relance de la production pour une redynamisation des filières fruitières, le MAEP à travers la Direction de l'Agriculture, a retenu un certain nombre d'actions à mener dans le court et le moyen termes.

b) Objectifs

L'objectif global est de redynamiser les différentes filières fruitières. Spécifiquement il s'agira de :

- Organiser les différentes filières fruitières ;
- Augmenter la production fruitière à l'horizon 2011;
- Promouvoir la transformation primaire des produits fruitiers ;
- Améliorer la commercialisation des fruits:
- Augmenter les revenus des planteurs.

Tableau NT : Objectif de production fruitière à l'horizon 2011

Cultures	Superficies emblavées (ha)	Production en 2007 (tonne)	Production à l'horizon 2011(tonne)
Ananas	644,83	26 000	32 500
Anacardiers	2 500	6 450	8 000
Agrumes	150	2 000	2 500
Manguiers	210	1 800	2 250
Bananiers	80	145	180
Avocatiers	52	80	100

c) Résultats attendus

- Les différentes filières fruitières sont organisées ;
- La production fruitière est augmentée de 25 % à l'horizon 2011 ;
- La transformation primaire des produits fruitiers est promue ;
- La commercialisation des fruits est améliorée ;
- Le revenu des planteurs s'est accru.

d) Activités

- Sensibilisation des agriculteurs à l'entretien des vergers et à leur rénovation et à l'installation de nouvelles plantations ;
- Renforcement de capacités des producteurs ;
- Recherche de partenaires potentiels/opérateurs industriels au niveau des différentes filières pour la promotion de petites unités de transformation locales ;
- Protection phytosanitaire des plantations ;
- Lobbying des produits bruts et produits dérivés des fruits.

6.4- CULTURES D'EXPORTATON

6.4.1- Coton

a. Contexte

Première culture de rente du pays, le coton représente – en année normale – plus de 60 % des exportations agricoles et contribue pour 17 à 20 % des recettes d'exportation. La fibre de coton était traditionnellement le 2ème produit d'exportation du pays après les phosphates. La culture du coton a un impact fort sur l'évolution des revenus monétaires et la réduction de la pauvreté. En année normale, 250 000 paysans cultivent le coton.

La production du coton graine a connu une croissance soutenue jusque dans les années 2000. Elle a triplé en 14 ans, passant de 63 000 tonnes en 1985 à 188 000 tonnes en 1999. Mais la mauvaise gouvernance de la SOTOCO (Société Togolaise du Coton) a généré des résultats déficitaires à partir de 2001 et asséché la trésorerie de l'entreprise, qui s'est trouvée en 2004 et 2005, dans l'impossibilité d'honorer ses dettes vis-à-vis de ses fournisseurs, des

banques et des producteurs. Ceci a eu pour conséquence une démotivation des producteurs, une baisse des superficies semées et donc une baisse de la production de coton-graine pour les années 2006 (65 000 tonnes) et 2007 (40 000 tonnes) alors qu'une année moyenne se situe autour de 150 000 tonnes.

La culture du coton, au prix actuel, reste rentable pour le producteur dès qu'il atteint un rendement de 1 tonne/ha, d'où la nécessité d'un fort encadrement technique des producteurs et de leur approvisionnement adéquat en intrants. Par ailleurs, la filière cotonnière togolaise dispose d'un avantage comparatif lié à sa situation de pays côtier, qui permet de réduire les coûts de mise à FOB.

b. Objectifs

Sur la base de l'analyse des contraintes et des potentialités de la filière, l'objectif visé consiste globalement à la restructuration de la SOTOCO en vue de la relance de la production du coton au Togo. Spécifiquement il s'agira de :

- renforcer l'organisation des producteurs afin qu'ils puissent jouer un rôle de partenaires dans la gestion de la filière et qu'ils puissent prendre en charge les fonctions d'appui à la gestion des groupements de base ;
- parvenir à une filière constituée d'une société cotonnière privée avec un actionnaire de référence et une participation minoritaire de l'Etat.

c. Résultats attendus

- Une nouvelle société cotonnière est créée ;
- La productivité de la production cotonnière est accrue ;
- Les recettes d'exportations de l'Etat et des revenus des producteurs sont améliorées.

- Création progressive d'une Nouvelle SOTOCO, sous forme de société anonyme d'économie mixte, avec, participation dans un premier temps, majoritaire de l'Etat (60%) et participation minoritaire de la Fédération des producteurs (40%);
- Privatisation totale de la société avec la sélection d'un opérateur privé, en tant gu'actionnaire majoritaire dans le capital de la Nouvelle SOTOCO ;
- Mise en place d'une comptabilité analytique et d'un système d'information garantissant une transparence et une bonne gouvernance (renouvellement du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, mise en place des règles de passation de marché et des règles strictes de procédures comptables, mise en place d'une mission de contrôle financier, etc..);
- Audit des ressources humaines pour ramener l'effectif de la Nouvelle Société au niveau des besoins réels ;
- Mise en place d'un organe de concertation et de régulation de la filière (Création avant la privatisation, d'une association interprofessionnelle de la filière regroupant les producteurs et la société cotonnière);
- Mise en place d'un mécanisme de fixation des prix aux producteurs ;

6.4.2- Café et cacao

a) Contexte

Le café et le cacao sont les deux principales cultures d'exportation au Togo qui viennent après le coton. Ils occupent une place importante dans l'économie togolaise. Leur part dans la formation du PIB se situe respectivement à 1,5% et 2% pour une valeur de 12-15 milliards de F CFA et ils occupent prêt de $40\,000$ producteurs.

Au lendemain des indépendances, le verger comptait 54 000 hectares de caféiers et 40 000 hectares de cacaoyers. Aujourd'hui, il compte 35 000 hectares de caféiers et 17 641 hectares de cacaoyers et est menacé de disparition sous divers effets.

La libéralisation totale de la filière intervenue en 1996 a entraîné le retrait de l'Etat de la production et de la commercialisation de ces produits avec la liquidation de la Société Nationale d'Appui à la Filière Café Cacao (SAFICC) et de l'Office de Produits Agricoles du Togo (OPAT). Malgré les efforts déployés par l'Association de Conseils et d'Appui pour le Développement Rural (ACDR), qui a exécuté le Projet d'Appui aux Organisations de Producteurs (PAOP) arrivé à terme depuis 2004, l'on assiste aujourd'hui à une désorganisation du secteur avec pour corollaire la baisse des rendements, conséquences évidentes de la recrudescence de feux de brousse, des insectes nuisibles et des maladies, du découragement de la plupart des producteurs. La faiblesse de l'appui conseil technique dans la zone a aggravé la situation.

Les perspectives pour la relance des filières café/cacao reposent sur l'amélioration des aspects institutionnels, structurels, et les solutions aux problèmes liés à la production, à la commercialisation, à la recherche, aux infrastructures et aux équipements.

b) Objectifs

Globalement, l'objectif visé est de garantir un appui accompagnement continu aux caféiculteurs et cacaoculteurs en vue de relancer la production du café et du cacao au Togo

Spécifiquement, il s'agira de :

- mettre en place le dispositif d'appui ;
- mener une vaste campagne d'informations et de communication ;
- renforcer les compétences et les capacités des acteurs (renforcer les capacités des organisations paysannes, mettre en place une interprofession) ;
- encourager les plantations / replantations et l'entretien des vergers ;
- renforcer le mouvement coopératif;
- organiser et rendre fonctionnel le système d'approvisionnement en intrants et crédits (engrais, insecticides, pulvérisateurs) ;
- renforcer les infrastructures (pistes, magasins).

c) Résultats attendus

- Le dispositif d'appui est en place : une unité technique et deux agences ICAT créées, un comité technique d'appui mis sur pied ;
- Les compétences techniques du personnel et les capacités des planteurs sont renforcées ;

- Les populations de la zone café cacao sont sensibilisées et mobilisées ;
- La productivité des cultures est améliorée ;
- Les groupements et leurs faîtières sont fonctionnels et s'occupent efficacement de la gestion des intrants, du crédit et assurent la représentation des producteurs ;
- L'interprofession est créée.

d) Activités

Actions à très court terme (juillet à décembre 2008)

- Création et opérationnalisation d'une Unité Technique Café Cacao basée à Kpalimé chargée de coordonner spécifiquement le programme d'appui aux producteurs café cacao avec un cahier de charge bien défini ;
- Création de deux (02) agences ICAT à savoir à DAYES et à AKEBOU en plus de celles déjà existantes ;
- Formation et recyclage du personnel technique de l'ICAT actuellement en place dans la zone café cacao ;
- Repositionnement du personnel d'appui technique ;
- Communication, sensibilisation et identification des besoins d'appui des producteurs ;
- Validation de la stratégie de relance de la filière café cacao ;
- Organisation d'une Conférence des Chefs d'Etat des pays africains producteurs de cacao.

Actions à court terme (janvier 2009 à décembre 2010)

- Amélioration de la production des plantations
 - Installation de nouvelles plantations de café cacao, replantation des parcelles détruites et réhabilitation des vieilles plantations
 - Protection phytosanitaire des plantations
 - Facilitation de l'accès au matériel végétal et engrais
- Facilitation de l'accès aux crédits
- Appui au développement du mouvement coopératif
- Elaboration d'un programme conséquent de relance du secteur
- Formation, information et sensibilisation des planteurs
- Soutien à la recherche développement sur le café cacao

6.4.3- Effets attendus des actions de relance à engager

Ces effets seront appréciés à travers l'évolution des productions dont les perspectives sont présentées dans le tableau suivant :

<u>Tableau N°8</u>: Projection des productions des cultures d'exportation de 2008 à 2011 (en tonnes)

Culture	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012
Café	10 200	11 200	11 430	11 780
Cacao	9 800	10 100	10 360	10 670
Coton	68 300	92 300	101 500	137 020

Source: DSID

7- RELANCE DES PRODUCTIONS ANIMALE ET HALIEUTIQUE

7-1 Contexte

Le Togo, malgré ses potentialités dans le domaine de l'Elevage et de la Pêche, connaît un déficit en produits carnés et halieutiques. Ce déficit s'est aggravé d'année en année du fait de la croissance démographique.

Pour réduire ce déficit, diverses actions ont été entreprises, mais c'est en 1993 que le Gouvernement, dans sa Déclaration de Politique de Développement Agricole (DPDA), a mis l'accent sur le sous-secteur élevage (surtout sur le petit élevage). Dans cette déclaration il a été inscrit que « La réduction du déficit se fera d'abord par le développement des espèces à cycle court (ovins, caprins, porcins et volailles). La croissance du cheptel passe par la maîtrise des techniques d'élevage (maladies, alimentation, habitat) dans le cadre de l'activité des groupements de producteurs ».

Pour mettre en œuvre cette option affichée par l'Etat togolais, les actions suivantes ont été entreprises : le développement de l'élevage, la protection sanitaire du cheptel, le développement des abattoirs frigorifiques, le développement de la pêche, de la pisciculture et de l'aquaculture et le renforcement du contrôle vétérinaire et maîtrise sanitaire des denrées d'origines animales et halieutiques.

Ces actions mises en œuvre depuis déjà plusieurs années et dont les résultats sont à ce jour mitigés, demeurent encore pertinents au plan du développement du sous secteur de l'élevage et de la pêche. Elles méritent d'être poursuivies dans le cadre de l'actuelle stratégie de relance de la production agricole et du plan d'actions d'urgence pour la période 2008-2010

7.2- Développement de l'élevage

7.2.1- Développement de l'élevage des ruminants domestiques

a) Objectif

Contribuer à la couverture des besoins nationaux en viandes et lait par l'accroissement des productions bovine, ovine et caprine

b) Résultats attendus

- 30% de races bovines et 10% de races ovines et caprines beaucoup plus productives et résistantes aux maladies sont sélectionnées contrôlées et suivies ;
- Le taux de croissance annuel du cheptel bovin est de 1% et celui des ovins et caprins améliorés est de 3% :
- 30% des pâturages naturels sont libérés pour des ruminants.

c) Activités

- Mise en place d'un système de sélection performant des races locales ;
- Mise en place d'une base de ressources zoo génétiques nationales ;
- Création de troupeaux de référence auprès 100 groupes d'éleveurs ;
- Insémination artificielle de 1000 vaches par an au niveau des ranches dans le cadre de l'amélioration de la production laitière ;
- Suivi de 10% d'éleveurs traditionnels en gestion des parcours naturels.

7.2.2- Développement des espèces animales à cycle court

a) Objectif

Améliorer le taux de couverture des besoins nationaux en protéines animales par l'accroissement de la production des élevages à cycle court.

b) Résultats attendus

- Productivité de l'élevage des espèces à cycle court améliorée ;
- Qualité de l'alimentation de ces espèces animales améliorée ;
- Conditions socio-économiques de l'élevage des espèces à cycle court connues ;
- Technologies performantes transférées.

c) Activités prévues

VOLAILLES (Poulets, pintades, canards, dindons, pigeons)

- Caractérisation des races locales de poulets et de pintades ;
- Sélection des pintades couveuses et bonnes mères ;
- confirmation des causes de mortalité des pintadeaux ;
- Intensification des actions de vaccination contre la MNC (80% de volailles sont vaccinés chaque année) ;
- Identification et test des sous produits agricoles et agro industriels intervenant dans l'alimentation des volailles ;
- Développement des formules alimentaires à moindre coût ;
- Réalisation d'une étude socioéconomique de l'élevage des volailles.

PORC

- Améliorer la sélection dans les stations de Glidji et d'Avétonou de géniteurs (verrats et truies) performants à mettre à la disposition de 5.000 porciculteurs ;
- Relancer la porciculture dans un contexte d'enzootie de PPA par la diffusion des géniteurs performants déjà commencée par l'ONG AVSF ;
- Organisation des séances de formation de 40% des éleveurs.

ELEVAGES SPECIAUX (LAPIN, ABEILLE, AGOUTIS)

- Inventorier les différentes races élevées au Togo :
- Recenser et caractériser les différentes pratiques d'élevage au Togo.

7.2.3- Organisation du mouvement du bétail transhumant

a) Objectif

- Améliorer la gestion du parcours naturel pour une cohabitation pacifique entre les populations autochtones et les éleveurs transhumants ;
- Contrôler les déplacements des éleveurs transhumants et leurs animaux.

b) Résultats attendus

- La situation sociale entre les populations locales et les éleveurs transhumants apaisée ;
- La préservation de l'environnement assurée ;
- La disponibilité de produits animaux assurée.

c) Activités

- Etat des lieux et recensement des terres disponibles pour l'accueil d'animaux transhumants ;
- Elaboration d'une carte de transhumance avec les principales voies et zones d'accueil ;
- Contrôle du flux du bétail transhumant et sa canalisation vers les zones d'accueil ;
- Identification des facteurs de risque de conflit social.

7.2.4- Amélioration du circuit de commercialisation du bétail et de la viande

a) Objectif

- Améliorer le circuit commercial du bétail et de la viande pour une meilleure gestion de l'approvisionnement du pays en produits carnés ;
- Aider à la régulation du flux de bétail en fonction des besoins du marché ;
- Améliorer les conditions sanitaires dans les marchés à bétail et dans les abattoirs.

b) Résultats attendus

- L'approvisionnement du pays en bétail et de la viande est contrôlé ;
- La sécurité et les bonnes pratiques d'hygiène sont assurées dans les marchés à bétail, abattoirs et boucheries ;
- Un système d'information sur les marchés (SIM) fonctionne ;
- Les principaux acteurs des marchés du bétail et de la viande maîtrisent les conditions d'exercice du métier.

- Recensement et réhabilitation des infrastructures existantes :
- Formation des principaux acteurs du marché en technique de gestion ;
- Définition des indicateurs de suivi des marchés à bétail ;
- Elaboration des documents sur la commercialisation et sur la mercuriale.

7.2.5- Réhabilitation des ranches d'Etat

a) Objectif

- Recentrer les activités des trois ranches (Avétonou, Adélé et Namiélé) dans le cadre de l'amélioration de la production animale au Togo ;
- Fourniture d'animaux de reproduction (géniteurs et matrice) pour l'amélioration de la productivité des troupeaux traditionnels ;
- Fourniture de bœufs de trait pour la culture Attelée ;
- Production d'animaux de boucherie.

b) Résultats attendus

- La production de 1500 reproducteurs sélectionnés est assurée ;
- La disponibilité de 500 boeufs de trait pour la culture attelée est assurée ;
- L'approvisionnement des abattoirs de 2000 bovins de boucherie est assuré.

c) Activités

- Etat des lieux et dotation des trois ranchs d'un effectif minimum de 2000 têtes ;
- Rationalisation au mieux de l'exploitation des ranchs :
- Formation du personnel des ranches au poste profil des ranches.

7.3- Protection sanitaire du cheptel

a) Objectif

Renforcer la protection sanitaire du cheptel.

b) Résultats Attendus

- L'effectif du cheptel est connu ;
- Les animaux sont immunisés contre les grandes épizooties ;
- Les éleveurs adhèrent à la politique de lutte contre les maladies animales ;
- Les foyers d'épizooties sont connus et maîtrisés ;
- Les médicaments vétérinaires mis sur le marché sont enregistrés ;
- Les vétérinaires installés en clientèle privée respectent la réglementions et la déontologie de la profession ;
- La législation vétérinaire est complétée par des textes d'application.

- Recensement du cheptel par les structures compétentes ;
- Planification des campagnes de vaccination contre les épizooties majeures (PPCB, FC, FA, PPR, MNC) ;
- En ce qui concerne la fièvre charbonneuse, une stratégie de vaccination continue sur une période de trois (3) ans et doit être maintenue pour éradiquer les « champs maudits » :
- Serosurveillance des maladies ;
- Enregistrement des médicaments vétérinaires.

7.4- Développement des abattoirs et frigorifiques

a) Contexte

La faible consommation des produits animaux est due, entre autres raisons, à l'insuffisance des structures de transformation et de conservation, ainsi qu'à l'absence de circuits de distribution sécurisée. En effet, le Togo ne dispose d'aucune infrastructure d'abattage, de transformation et de distribution qui réponde aux normes de Sécurité Sanitaire des Aliments.

b) Objectifs

L'objectif global est d'améliorer l'accès de la population togolaise aux viandes et produits halieutiques de qualité. Spécifiquement, il s'agit de :

- Améliorer les conditions de préparation, de conservation et de distribution des viandes ;
- Implanter des abattoirs secondaires pour répondre à la contrainte de la distance et du manque de moyens de distribution ;
- Réaménager les locaux de l'abattoir siège en zone portuaire, afin qu'il se conforme aux normes sanitaires et de sécurité.

c) Résultats attendus

- L'abattoir de l'ONAF est réaménagé et adéquatement équipé : 11 groupes électrogènes,
 25 camions frigorifiques, 10 conteneurs frigorifiques et 1 forage de 400 m de profondeur sont disponibles ;
- Quatre abattoirs secondaires sont construits : deux à Lomé (Agoè-Nyivé et Adidogomé) et deux à l'intérieur du pays (Atakpamé et Dapaong) ;
- Le taux d'abattage clandestin réduit.

d) Activités

- Réaménagement des locaux et acquisition des équipements pour l'abattoir de l'ONAF;
- Implantation des postes d'abattage à Agoè-Nyivé et à Adidogomè et des structures d'abattage, de distribution et de transformation adéquates à Atakpamé et à Dapaong ;
- Organisation du réseau de distribution et de conservation de la viande et des produits halieutiques dans tout le pays.

7.5- Développement de la pêche, de la pisciculture et de l'aquaculture

a) Objectif

Augmenter la production halieutique nationale et améliorer le revenu des professionnels de la pêche et de l'aquaculture.

b) Résultats attendus

- Les textes juridiques relatifs à la pêche et l'aquaculture sont complétés et sont appliqués;

- La production halieutique nationale augmente de 2% chaque année ;
- les données sur les stocks des différentes espèces de poissons sont connues ;
- les données sur les moyens de production dans les sous secteurs de la pêche et de l'aquaculture sont connues ;
- les conditions de vie des acteurs professionnels de la pêche et de l'aquaculture sont améliorées :
- le revenu annuel des acteurs professionnels de la pêche et de l'aquaculture est augmenté de 10%.

c) Activités

- Etat des lieux des retenues d'eau et des établissements piscicoles ainsi que des pratiques de pêche et d'aquaculture ;
- Elaboration et application des textes juridiques sur la pêche et l'aquaculture ;
- Evaluation des stocks des différentes espèces de poissons ;
- Mise en place d'un système de contrôle des activités de pêches ;
- Renforcement des capacités des professionnels de la Pêches et de l'aquaculture (pêcheurs, pisciculteurs, transformateurs, mareyeurs, commerçants de poissons) ;
- Réhabilitation des centres d'alevinage.

7.6- Renforcement du contrôle vétérinaire et maîtrise sanitaire des denrées d'origines animales et halieutiques

a) Objectif

Assurer la salubrité et la sécurité sanitaire des denrées alimentaires d'origines animales et halieutiques mises sur le marché.

b) Résultats attendus

- Les denrées d'origines animale et halieutiques mises en vente sont salubres et sans danger pour le consommateur ;
- Le pays est protégé des maladies transfrontalières ;
- Les bonnes pratiques d'hygiène et de production, le système de gestion de qualité des établissements agréés sont maîtrisés et respectés ;
- L'hygiène des sites de débarquement est satisfaisante ;
- Le niveau des contaminants chimiques de l'eau et des poissons est connu ;
- Le service dispose de textes réglementaires pour la maîtrise de la qualité sanitaire des denrées alimentaires d'origine animale et halieutique ;
- Les bonnes pratiques de laboratoire sont appliquées ;
- Deux plate-formes de transfert sont construites.

- Inspection sanitaire et de salubrité des denrées alimentaires d'origine animale et halieutique (aux abattoirs, aux frontières, sur les marchés, sur les sites de débarquement) ;
- Certification des produits à l'export ;

- Prélèvement des échantillons pour les analyses de laboratoire ;
- Audit technico Sanitaire des établissements ;
- Audit des laboratoires de denréologie agréés;
- Renforcement des capacités des agents ;
- Elaboration des textes législatifs ;
- Construction des plate-formes de transfert pour le débarquement des produits de pêche.

8- INTRANTS AGRICOLES ET VETERINAIRES

8.1. Approvisionnement et gestion des engrais

a) Contexte

Les cours mondiaux des matières premières fertilisantes connaissent des prix sans cesse croissants.

En effet, le coût des intrants rendu dans les zones de production est amplifié par la hausse des prix des produits de base, des matières premières notamment du pétrole sur le marché mondial ajoutée au renchérissement du coût du transport maritime et de l'accroissement du trafic de fret inhérent à l'explosion de la demande asiatique.

Selon les analystes, ils seront soutenus dans le temps si l'augmentation de la demande mondiale d'engrais (notamment en Chine, Asie du sud-est et Brésil) se poursuit.

Achetés, ces engrais feront l'objet d'une utilisation rationnelle à travers la stratégie mise en place pour booster la production de céréales notamment du Maïs, du Sorgho et du Riz. Le système de rachat auprès des producteurs d'une partie de leur production à la récolte à un meilleur prix que celui pratiqué par les commerçants permettra de constituer une garantie pour l'attribution d'un crédit engrais mais aussi d'un crédit de campagne, tout en assurant une augmentation substantielle des revenus des producteurs.

L'acquisition, la distribution et la mise à disposition des producteurs des engrais à un prix intéressant devient un sujet très critique pour l'amélioration de la production.

Besoins en intrants agricoles pour les productions vivrières

Tenant compte de l'accroissement des demandes, les besoins en engrais pour les campagnes 2008-2009 et 2009-2010 se présentent comme suit :

<u>Tableau N9</u>: Besoins en intrants agricoles pour les vivriers campagnes 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011

Campagnes	Engrais	Besoins (T)	Commande pour la campagne (T)
	NPK 151515	10 132	14 260
2008 – 2009	UREE 46%	4 486	2 500
	TOTAL	14 618	16 760
	NPK 151515	13 500	13 500
2009 – 2010	UREE 46%	6 500	6 500
	TOTAL	20 000	20 000
	NPK 151515	16 000	16 000
2010 – 2011	UREE 46%	9 000	9 000
	TOTAL	25 000	25 000
TOTAL ENGRAIS	NPK 151515	39 632	43 760
2008 - 2011	UREE 46%	19 986	18 000
2000 - 2011	TOTAL	59 618	61 760

Il faut particulièrement noter que l'utilisation des engrais chimiques est un facteur principal d'amélioration de la productivité agricole. Mais la plupart du temps cette utilisation est confrontée aux problèmes de disponibilité et d'accessibilité des engrais en temps opportuns.

Au Togo, les principaux types d'engrais utilisés surtout pour les vivriers sont le complexe NPK 15-15-15 et l'Urée 46%. Pour ces engrais, les quantités importées ces quinze dernières années n'ont cessé de croître d'année en année justifiant bien leur forte demande qui, du reste, est largement au-dessus des quantités mises en place. La définition d'une stratégie pour lever tant soit peu les contraintes qui rendent difficiles l'acquisition et la distribution des engrais au Togo s'avère donc nécessaire.

b) Objectifs

Globalement il s'agit pour les engrais, d'identifier et de mettre en œuvre des actions permettant de tendre vers un développement des marchés des engrais pour satisfaire les demandes de plus en plus croissantes des producteurs. Spécifiquement, il s'agira de :

- Rendre disponible à temps et en quantité suffisante les engrais ;
- Développer un réseau de distribution des engrais ;
- Développer des liens entre les marchés d'intrants et ceux des produits agricoles ;
- Elaborer un cadre juridique et réglementaire de gestion des engrais.

c) Résultats attendus

- Les engrais NPK151515 et Urée 46% sont disponibles en quantité et en qualité et accessibles aux producteurs en tout temps et en tout lieu ;
- Une centrale d'achat et de distribution des intrants est mise en place et fonctionnelle.

d) Activités

- Mise en place d'une Centrale d'Approvisionnement et de Gestion des Intrants Agricoles (CAGIA) et ses organes annexes ;
- Développement d'un réseau de distribution des engrais (boutiques d'intrants) ;
- Développement des liens entre les marchés d'intrants et ceux des produits agricoles ;
- Elaboration d'un cadre juridique et réglementaire de gestion des engrais.

8.2- Gestion des pesticides agricoles

a) Contexte

L'élaboration et le suivi de l'application de la réglementation phytosanitaire et le contrôle des produits phytopharmaceutiques est l'une des attributions de la Division du Contrôle Phytosanitaire au sein de la Direction de l'Agriculture suite à la restructuration du département intervenue en 1997 dans le cadre du PNASA.

Considérant la nécessité de poursuivre au sein des espaces communautaires (CEDEAO UEMOA) l'harmonisation des politiques et des législations conformément aux différentes conventions (CIPV, Rotterdam, Bâle) ; le règlement N°C/REG/12/07 portant harmonisation des règles régissant l'homologation des pesticides dans l'espace CEDEAO est en cours d'adoption.

b) Objectifs

Harmoniser la législation nationale en vigueur en matière des pesticides par rapport au règlement N℃/REG/12/07 portant harmonisation des règles régissant l'homologation des pesticides dans l'espace CEDEAO. Spécifiquement il s'agira de :

- Protéger les populations et l'environnement Ouest africain contre des dangers potentiels de l'utilisation des pesticides ;
- Faciliter le commerce de pesticides entre les Etats membres et en leur sein, par l'application de principes et règles régionalement convenues qui minimisent les entraves aux échanges commerciaux ;
- Faciliter l'accès des agriculteurs aux pesticides de qualité en temps et lieux opportuns ;
- Assurer l'utilisation rationnelle et judicieuse des pesticides ;
- Contribuer à la création d'un environnement favorable à l'investissement privé dans l'industrie des pesticides ;
- Promouvoir le partenariat entre le secteur public et le secteur privé.

c) Résultats attendus

- Les mesures concrètes sont prises sur le plan institutionnel et permettent au Togo à travers le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche de participer aux travaux du Comité ouest Africain d'Homologation des Pesticides (COAHP) placé sous la tutelle institutionnelle directe de la CEDEAO;
- Le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche dispose des instruments de gestion des pesticides au même titre que les autres Etats membres de la Communauté.

A cet effet, il est institué cinq listes en vue d'une meilleure gestion des pesticides dans l'Union et au sein des Etats membres :

- Liste des pesticides homologués ou en autorisation provisoire de vente ;
- Liste des pesticides sévèrement réglementés ;
- Liste des pesticides sous toxico vigilance ;
- · Liste des pesticides interdits ;
- Liste des pesticides homologués retenus dans chaque Etat membre.

Ces listes constituent les instruments officiels de gestion des pesticides dans les Etats membres.

- Renforcement en moyens humains, matériels et financiers du Comité National de Gestion des Pesticides (CNGP), actuel comité des Produits Phytopharmaceutiques.
- Harmonisation de la législation nationale en vigueur en matière des pesticides par rapport au règlement N℃/REG/12/07 portant harmonisation des règles régissant l'homologation des pesticides dans l'espace CEDEAO.

8.3- Gestion des produits vétérinaires

a) Contexte

La libéralisation du secteur des médicaments vétérinaires a entraîné un commerce de plus en plus important de ces médicaments et contribué à une diversification des sources intérieures et extérieures d'approvisionnement, avec le risque que la fourniture de ces produits soit inspirée par le profit au détriment de la qualité. Aussi les mouvements incontrôlés de médicaments vétérinaires constituent-ils une menace importante pour la santé publique et l'environnement; par conséquent le contrôle officiel des médicaments vétérinaires par les autorités compétentes nationales est essentiel pour garantir un marché de médicaments vétérinaires sûrs, efficaces et de qualité.

Ce contrôle pour être efficace doit s'appuyer sur l'élaboration de textes législatifs et réglementaires, la création d'un organe permanent de contrôle du médicament vétérinaire et la dynamisation du comité des experts nationaux du médicament vétérinaire. Cette nouvelle orientation rendra plus efficace l'enregistrement des médicaments vétérinaires et le contrôle de sa distribution au Togo.

b) Objectif

Assurer le contrôle officiel d'enregistrement, de qualité et de distribution des médicaments vétérinaires.

c) Résultats attendus

- Les textes réglementaires permettant un contrôle efficace de distribution des médicaments vétérinaires de qualité sont disponibles ;
- Un organe de contrôle des médicaments vétérinaires est mis en place au sein de la direction de l'Elevage et de la Pêche ;
- Le contrôle de qualité des médicaments par un laboratoire de référence est assuré ;
- Les produits biologiques pour lutter contre les grandes épizooties sont disponibles.

d) Activités

- Elaboration des textes législatifs en matière du contrôle du médicament vétérinaire ;
- Diffusion des textes au niveau de tous les acteurs ;
- Création d'un organe pour le contrôle des établissements d'importation, de distribution et de surveillance du marché ;
- Renforcement des capacités des inspecteurs de qualité du médicament;
- Prélèvement des échantillons et analyse au laboratoire de référence ;
- Sensibilisation des acteurs du médicament vétérinaire sur les bonnes pratiques ;
- Achat de produits biologiques.

9- PROMOTION DE LA MECANISATION

a) Contexte

Le programme de développement de la mécanisation agricole, notamment la culture attelée et la motorisation, participe à la mise en œuvre de la stratégie de croissance du secteur agricole et rural. 89% des surfaces réellement emblavées sont cultivées avec les matériels aratoires rudimentaires tels que la houe, la daba, le coupe-coupe et autres, 10% avec la culture attelée et seulement 1% avec les tracteurs.

Pour améliorer la productivité agricole, il est donc nécessaire de promouvoir les mécanisations des deuxième et troisième degrés (culture attelée et motorisation).

b) Objectif

Promouvoir la motorisation et renforcer la culture attelée

c) Résultats attendus

Pour la culture attelée

- 5 centres de culture attelée dans le pays sont réhabilités (Plateaux-1, centrale-1, kara-1, savanes-2) et dotés de personnel compétent ;
- La ferme de Namiélé et le ranch d'Adélé sont renforcés pour la livraison des bœufs de trait aux postulants ;
- 500 producteurs sont formés et équipés en matériels de culture attelée.

Pour la motorisation

- 90 tracteurs sont déployés sur le terrain et sont bien gérés ;
- de nouvelles machines et outils sont acquis pour l'essouchement des parcelles : 5 bulldozers, 5 graders, 10 tracteurs à chenille, 50 tronçonneuses et 100 coupe- coupe ;
- 60 charrues pour les tracteurs Sonalika don de l'Inde sont acquises ;
- 5000 hectares par an soit 10 000 hectares pour les 2 ans sont essouchés ;
- 1000 producteurs sont installés sur ces parcelles essouchées (500 jeunes par an).

d) Activités

- Essouchement des parcelles comprenant l'acquisition des machines, la sensibilisation des propriétaires terriens et la contractualisation de l'opération et de l'occupation de l'espace essouché par les exploitants ;
- Promotion de la culture attelée : réhabilitation des centres de formation, renforcement des compétences du personnel d'appui, formation des postulants et appui à leur équipement ;
- Promotion de la motorisation : mise en place d'un système de gestion des tracteurs et machines déjà déployés sur le terrain, acquisition de nouvelles machines et renforcement des capacités techniques des acteurs impliqués (tractoriste, personnel d'appui, producteurs).

10- PROMOTION DE LA MAITRISE DE L'EAU POUR L'AGRICULTURE

a) Contexte

L'une des recommandations fortes de l'atelier de Tové porte sur la réhabilitation et l'extension des aménagements et des équipements hydro agricoles existants à savoir, les retenues collinaires, les périmètres hydro agricoles et les aménagements de bas-fonds. Les retenues collinaires et les infrastructures situées en leur aval, constituent une composante importante des aménagements et équipements hydro agricoles du pays et cela du fait du grand nombre de ces ouvrages et de leur dissémination à travers toutes les régions du pays, ce qui en fait un outil privilégié de la promotion de la petite irrigation.

La plupart des aménagements et équipements ruraux réalisés au cours des périodes antérieures connaissent de fortes dégradations et une sous-utilisation par les usagers qui n'ont suivi aucune formation et qui étaient laissés à eux-mêmes sans encadrement.

b) Objectifs

- Promouvoir une meilleure valorisation des ressources en eau afin d'améliorer les productions agricoles, de l'élevage et de la pêche ;
- Surveiller les pannes sur les ouvrages hydrauliques et réseaux d'irrigation réalisés et sensibiliser les exploitants à une meilleure pratique de l'irrigation ;
- Suivre la gestion de l'eau au niveau des exploitations.

c) Résultats attendus

- Les techniques simples de gestion des ressources en sol et eau sont répertoriées et valorisées,
- Les infrastructures et équipements hydro agricoles sont réhabilités
- Les extensions des aménagements hydro- agricoles sont réalisées
- Les techniques simples d'irrigation sont maîtrisées et la pratique de l'irrigation est effective chez les exploitants ;
- Les entretiens sommaires des ouvrages sont régulièrement exécutés par les bénéficiaires :
- Le suivi des ouvrages est assuré.

d) Activités

- Etudes de faisabilité et de mise en œuvre d'un projet d'aménagement de 1500 ha de bas-fonds :
- Etudes de faisabilité et mise en œuvre d'un projet de réhabilitation de 30 barrages collinaires et des aménagements hydro agricoles situés à l'aval ;
- Renforcement des capacités techniques des cadres de la DAER ;
- Mise en œuvre du projet pilote d'intensification des cultures pluviales ;
- Formation de 5 brigades de l'eau (une par région) avec une présence près des sites aménagés ;
- Formation des producteurs à l'utilisation de l'eau pour l'agriculture ;
- Suivi technique des aménagements et ouvrages hydrauliques.

11- RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS RURAUX

a) Contexte

Dans la dynamique et la relance de la production vivrière végétale retenue au niveau de la stratégie de l'agriculture togolaise, le maïs, le riz et le sorgho sont des cultures porteuses de croissance. Un certain nombre d'actions vise à soutenir la production de ces cultures, ce qui va nécessiter une mise à disposition de magasins de stockage. La plupart des magasins actuels sont dispersés dans le pays sans qu'on ne connaisse avec exactitude leur nombre et sont par ailleurs dans un état de vétusté avancée qui ne permet pas leur utilisation.

Dans le même sens, la relance de la production vivrière végétale induira certainement un gain de productions qui exigera pour un meilleur traitement et présentation des produits de récolte la mise en place des petites unités de transformation.

b) Objectifs

- Réhabiliter et construire des infrastructures de stockage (magasins et aires de séchage) ;
- Installer des équipements de transformation dans les zones de production.

c) Résultats attendus

- Une base de données sur les magasins est disponible ;
- 20 magasins sont réhabilités ;
- 5 magasins et 40 aires de séchages sont construits ;
- 30 décortiqueuses, 30 calibreuses et 50 vanneuses sont acquis ;
- Le produit est bien conservé, valorisé et prisé.

d) Activités

- Etat des lieux des magasins existants (leur état, leur contenance et à quoi ils sont destinés);
- Réhabilitation de cinq magasins par région ;
- Construction de nouveaux magasins dans les zones à fort besoin ;
- Acquisition et installation du petit matériel de transformation ;
- Définition du mode de gestion des magasins et équipements acquis.

12- AMELIORATION DE LA SECURITE FONCIERE

a) Contexte

Le Togo a, de tout temps, pratiqué un régime dualiste de la propriété foncière (droit coutumier et droit moderne). Dans le souci de disposer de zones d'aménagements agricoles planifiées (ZAAP) pour des actions de développement durable, une reforme foncière a été adoptée par ordonnance n°12 du 6 février 1974. Des textes dans ce sens ont été élaborés mais non suffisamment mis en œuvre sur le terrain pour raison de non-implication d'une population non associée, car non sensibilisée à cette nouvelle donne tendant à impliquer l'Etat dans la gestion du foncier.

Il est aujourd'hui constaté au sein de la population, une insécurité foncière grandissante, caractérisée par des conflits fonciers réguliers et des difficultés d'accès aux terres entraînant la remise en cause de plusieurs actions et ne favorisant pas des investissements durables.

Dans le cadre d'un développement durable, et d'intégration nationale et sous-régionale, il devient impérieux de mener des actions de sécurisation foncière.

b) Objectifs

L'objectif poursuivi est de disposer de zones sécurisées pour des actions de développement durable autorisant et encourageant l'investissement par les exploitants. Spécifiquement il s'agira :

- de la facilitation de l'accès des terres pour les couches vulnérables ;
- de l'élaboration des textes sur les baux ruraux :
- de la sensibilisation des collectivités à immatriculer leurs domaines ;
- du recensement et de l'immatriculation des terres appartenant à l'Etat ;
- de la contribution à la décentralisation de l'administration, encourageant ainsi la responsabilisation des collectivités locales ;
- de la revue de l'ordonnance n°12 du 6 février 1974 pour l'adapter au contexte de l'environnement actuel :
- de la mise en place d'un cadastre rural.

c) Résultats attendus

- les textes des baux ruraux sont disponibles ;
- l'ordonnance n°12 du 6 février 1974 est actualisée et appliquée ;
- l'immatriculation des domaines des collectivités est effective ;
- un cadastre rural est disponible ;
- l'accès des terres est facilité aux couches vulnérables ;
- les domaines de l'Etat sont recensés et régularisés.

d) Activités

- étude pour l'actualisation de la reforme foncière de 1974 ;
- révision de l'ordonnance n°12 du 6 février 1974 et de ses textes d'application ;
- information, sensibilisation de la population sur les textes juridiques de la nouvelle réforme foncière ;
- mise en place d'un cadastre rural ;
- appui à l'élaboration et à l'application des contrats de baux ruraux ;
- recensement et régularisation des domaines appartenant à l'Etat.

Pour le terme 2008-2010, l'étude pour l'actualisation de la réforme foncière est entreprise (TDR, sélection du (des) consultant (s), conduite de l'étude, exploitation des conclusions de l'étude, plan d'action et coûts...).

13- RELANCE DU PROGRAMME D'INSTALLATION DES JEUNES RURAUX

a) Contexte

Depuis 1983, l'Etat Togolais à encourager l'installation des jeunes ruraux sur certains sites mais les troubles socio politiques ont fait que bon nombre d'entre eux ont dû quitter ces lieux qui aujourd'hui sont abandonnés. D'autre part, il existe d'autres domaines de l'Etat susceptible d'être récupérés, aménagés et attribués à ces jeunes pour leur mise en valeur.

Il s'observe aujourd'hui un engouement des jeunes à un retour à la terre. Avec cette dynamique de retour à la terre des jeunes il est opportun que des dispositions particulières soient prises pour faciliter leur installation.

b) Objectifs

- Promouvoir l'emploi de jeunes à travers leur appui à l'installation et à l'exercice du métier d'agriculteurs ;
- Promouvoir des professionnels de l'agriculture.

c) Résultats attendus

- Cinq (5) sites d'installations des jeunes sont identifiés, aménagés et mis en valeur ;
- 25 jeunes ruraux sont installés sur ces sites et maitrisent les techniques de production végétale, animale et halieutique.

d) Activités

- Recensement et sélection des sites à aménager ;
- Aménagement des sites ;
- Sélection des jeunes et leur installation ;
- Appui à l'approvisionnement en moyens de production ;
- Suivi appui-accompagnement.

14- RENFORCEMENT DE LA FORMATION AGRICOLE

a) Contexte

Dans le cadre de la redynamisation du secteur agricole, la formation agricole pourvoyeuse de cadres moyens agricoles joue un rôle très important. Les cadres formés permettront de renforcer la capacité des services de la recherche et d'encadrement des producteurs agricoles en vue de contribuer à l'augmentation de la production agricole. Ces cadres formés peuvent aussi s'installer pour occuper une partie des terres exploitables et favoriser l'éclosion d'une agriculture moderne. C'est pourquoi il est impérieux d'apporter un appui consistant aux établissements de formation comme l'INFA de Tové. C'est dans ce cadre que l'Etat octroie une subvention à l'INFA de Tové pour mener ces activités. Mais le niveau de la subvention ne permet pas à l'Institut de bien fonctionner.

b) Objectifs

- Renforcer les capacités des enseignants de l'INFA;
- Former chaque année 35 techniciens supérieurs agricoles dans les domaines suivants : agriculture, élevage, foresterie et génie rural ;
- Former 30 techniciens agricoles polyvalents;
- Recycler (formation à la carte) environ 200 à 300 exploitants agricoles sur des thèmes spécifiques pour améliorer leurs connaissances dans l'un des domaines suivants : agriculture, élevage, foresterie, gestions des exploitations et gestion des coopératives.

c) Résultats attendus

- Des enseignants de bons niveaux sont mis à la disposition de l'I NFA;
- 35 techniciens supérieurs agricoles et 30 techniciens agricoles prêts à renforcer le secteur agricole chaque année ;
- 200 à 300 exploitants agricoles recyclés chaque année.

d) Activités

- Recrutement d'enseignants de bon niveau ;
- Recrutement des élèves sur concours ;
- Organisations et administration des cours théoriques ;
- Organisation des travaux pratiques ;
- Organisation des sorties d'étude et des stages ;
- Organisation des évaluations ;
- Recyclage et formation des exploitants agricoles désireux de se perfectionner.

15- INFORMATION ET COMMUNICATION AGRICOLES

15.1- PROMOTION DE L'INFORMATION AGRICOLE

a) Contexte

L'information est à la base de tout développement. Compte tenu de son importance, une attention particulière doit être accordée à sa production, son traitement et sa diffusion.

Au Togo, le secteur agricole utilise la plus grande partie de la population active. Dès lors, le sort de ces populations est intimement lié aux performances de ce secteur. C'est pourquoi, l'information agricole constitue l'un des éléments centraux et l'un des maillons sensibles de leur bien être.

b) Objectifs

L'objectif global consiste à informer systématiquement les décideurs et autres acteurs sur les performances du secteur agricole, les crises liées aux catastrophes naturelles et les conséquences qui en découlent. Spécifiquement, il s'agira de :

- fournir des informations qualitatives et quantitatives sur la production végétale, animale et halieutique à travers les campagnes agricoles ;
- fournir des informations sur les prix des denrées alimentaires et les échanges commerciaux ;
- fournir des informations utiles à la gestion rationnelle des situations de crises découlant des catastrophes naturelles ;
- élaborer des indicateurs pertinents pour l'évaluation des projets et programmes.

c) Résultats attendus

- les informations qualitatives et quantitatives sont disponibles ;
- le dispositif de gestion des crises éventuelles est opérationnel.

d) Activités

Collecte systématique des informations relatives aux performances agricoles, aux prix et aux crises liées aux catastrophes naturelles.

15.2- PROMOTION DE LA COMMUNICATION AGRICOLE

a) Contexte

De nos jours, le développement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC), présente un avantage indéniable ; cependant, seuls ceux qui ont un certain niveau d'instruction peuvent en bénéficier.

Par contre, dans le domaine agricole, il faut reconnaître que l'essentiel des utilisateurs est constitué d'une tranche importante de populations illettrées ne pouvant donc pas tirer profit de ces progrès technologiques. C'est pourquoi le dispositif de communication à mettre en œuvre, doit tenir compte de cette réalité.

Il y a donc lieu de distinguer deux formes de communication : l'une à l'intention de la première catégorie d'utilisateurs (techniciens) et l'autre à l'intention de la seconde qui est la plus importante (population illettrée).

b) Objectifs

La communication dans le domaine agricole doit atteindre le plus grand nombre d'utilisateurs possible en mettant à leur disposition, les informations les plus pertinentes. Spécifiquement, il s'agira de:

- véhiculer les informations à travers les structures et les mass- média appropriés ;
- diffuser l'information par l'intermédiaire des séminaires et des campagnes de sensibilisation et de vulgarisation agricoles ;
- promouvoir l'utilisation optimale de l'Internet.

c) Résultats attendus

- les informations les plus pertinentes ont atteint le plus grand nombre d'utilisateurs ;
- les informations sont véhiculées à travers les mass média;
- la pratique de l'Internet est largement adoptée au sein du Département.

- réhabilitation des services de documentation au niveau des structures du Département ;
- équipement de chaque structure du MAEP de matériel informatique avec accès à l'Internet :
- multiplication des campagnes de sensibilisation et de vulgarisation en milieu rural ;
- redynamisation du bulletin d'information « AGRI INFO » au sein du Département.

16- APPUI A LA PRODUCTION DES STATISTIQUES AGRICOLES

a) Contexte

Les renseignements numériques sont indispensables à toute planification de développement, à la formulation des politiques socio-économiques et à l'établissement des priorités nationales.

Ils permettent également d'établir les comptes nationaux, d'élaborer les bilans alimentaires, de faire des projections à long terme des productions ainsi que des besoins. En outre, ils permettent de bâtir un tableau de bord régulièrement mis à jour et qui doit être le principal outil de pilotage des actions du Département et de l'ensemble des décideurs.

Dans le cadre de la présente stratégie, l'exécution des différentes actions programmées, requiert la mise à disposition d'une batterie d'informations fiables, régulièrement actualisées et suffisamment désagrégées en vue d'assurer un bon suivi et une meilleure évaluation des projets.

Par ailleurs, face à l'ampleur que prend la crise alimentaire ces derniers temps, la production de statistiques de qualité permettra une meilleure transparence du marché.

b) Objectifs

L'objectif global est de produire et mettre à disposition des informations de qualité pour orienter et accompagner les actions de développement du secteur agricole.

Pour y parvenir, les objectifs spécifiques ci-après sont nécessaires :

- collecter, traiter et diffuser des informations fiables ;
- assister en ressources humaines et financières adéquates la DSID pour accomplir efficacement toutes ses attributions ;
- offrir un outil de base pour les analyses comparatives en matière de production et de commercialisation ;
- permettre à la DSID de jouer efficacement le rôle d'interface de décision et de promotion pour les échanges nationaux, régionaux voire internationaux.

c) Résultats attendus

- les informations sont mises en temps réel à la disposition des décideurs, et autres acteurs pour une meilleure prise de décision ;
- la fluidité des échanges commerciaux au plan national et sous régional est assurée pour une sécurité alimentaire durable ;
- les capacités techniques et professionnelles de la DSID sont renforcées.

- Réalisation du quatrième Recensement National Agricole (RNA) au cours de la période 2009-2010 ;
- Renforcement du Système Permanent d'Enquête ;
- Réalisation d'Enquêtes Spécifiques ;
- Formation ou recyclage des agents (enquêteurs, opérateurs de saisie, chefs de sections et chefs de divisions).

17- RENFORCEMENT DES CAPACITES DES INSTITUTIONS

a) Contexte

A la suite de la restructuration du MAEP en 1997, les structures mises en place n'ont pu fonctionner efficacement par manque de ressources tant matérielles qu'humaines. Par ailleurs le personnel disponible n'a pu bénéficier des programmes de renforcement de capacités et de formation d'adaptation au poste initialement prévus. La situation est particulièrement critique dans les services déconcentrés où nombre de postes ne sont pas pourvus.

L'effectif du personnel toutes catégories confondues (agents de conception et d'exécution), était de 408 en 2004 : 226 Ingénieurs et agents de maîtrise et 182 cadres moyens d'exécution. Avec le départ à la retraite, les décès, etc. et le rythme de recrutement jusqu'alors observé, cet effectif ne serait qu'un peu plus de deux cents agents en 2010 : 122 Ingénieurs et agents de maîtrise et 90 cadres moyens d'exécution et une centaine en 2015, soit 69 Ingénieurs et agents de maîtrise et 31 cadres moyens d'exécution.

Par ailleurs, la diminution drastique des dépenses publiques allouées à l'agriculture ces dix dernières années, consécutive à l'effondrement du budget d'investissement, a entraîné une détérioration très prononcée des infrastructures et équipements (bâtiments de service, moyens de déplacements, etc..) des institutions du Département.

b) Objectifs

Permettre aux institutions du Département de jouer pleinement leurs rôles et de répondre plus efficacement aux sollicitations du monde rural et des partenaires en développement intervenant dans le secteur agricole. Spécifiquement il sera question de :

- Renforcer les capacités humaines des institutions (Recrutement des cadres et techniciens, déploiement et formation) ;
- Doter les institutions des bureaux et moyens de déplacement adéquats.

c) Résultats attendus

- 1200 agents toutes catégories confondues sont recrutés et affectés aux différentes institutions ;
- Les différents agents en place sont formés sur des thèmes techniques liés à leurs postes respectifs :
- Les bureaux des institutions sont réhabilités et de nouveaux bureaux sont construits ;
- Les moyens de déplacement adéquats sont acquis : 100 véhicules tous types confondus, 400 motos ;
- Les institutions sont dotées de moyen de fonctionnement suffisant et adéquat.

- Recrutement et redéploiement des agents ;
- Formation d'adaptation au poste du personnel ;
- Réhabilitation et construction de bureaux ;
- Acquisition et redéploiement de moyens de déplacement ;
- Appui au fonctionnement des institutions.

18- ELABORATION DE POLITIQUE ET PROGRAMME

18.1- Programme National de Sécurité Alimentaire

a) Contexte

Dans le cadre des engagements pris par le Gouvernement Togolais au plan international, notamment au Sommet Mondial de l'Alimentation et en rapport avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement, une formulation du Programme National de Sécurité Alimentaire est en cours. Ce programme qui est multisectoriel est basé sur quatre piliers à savoir : (i) la disponibilité des produits alimentaires, (ii) l'accessibilité pour tous et à tout moment à ces aliments, (iii) la stabilité de l'offre dans le temps (iv) l'équilibre nutritionnel et les qualités sanitaires des aliments.

b) Objectifs

- Définir de manière consensuelle la vision et les orientations stratégiques en matière de sécurité alimentaire ;
- Prioriser, planifier et budgétiser les actions prioritaires au niveau national et décentralisé pour atteindre le premier objectif des OMD d'ici 2015 ;
- Définir un cadre institutionnel adéquat et des mécanismes efficaces pour la mobilisation des fonds et pour le suivi et l'élaboration de la mise en œuvre.

c) Résultats attendus :

- Un programme national de sécurité alimentaire est élaboré, validé et approprié par toutes les parties prenantes ;
- Un schéma institutionnel clair de mise en œuvre et de suivi-évaluation du programme est défini ;
- La mise en œuvre du programme est effective à travers une mobilisation des financements internes et externes.

d) Activités

- Rédaction du document PNSA;
- Validation du document PNSA.

18.2- Nouvelle Déclaration de Politique de Développement Agricole

a) Contexte

Dans la perspective de mise à jour de la Déclaration de Politique de Développement Agricole (DPDA), un processus a été lancé avec, dans un premier temps, l'élaboration de la Stratégie de Croissance du Secteur Agricole et Rural et, dans un deuxième temps, l'élaboration d'une Note de Politique Agricole adoptée en Décembre 2006. Cette note de politique constitue le cadre stratégique de référence pour les interventions dans le secteur agricole, pour la période 2007-2011 et vise à actualiser la déclaration de politique de développement agricole passée, qui est devenu caduque, au regard des nouveaux enjeux et défis du secteur.

Elle devrait ensuite, après un processus de validation national, être adoptée par le gouvernement sous forme d'un Acte ou d'une Décision d'adoption, traduisant la volonté de l'Etat de relancer le secteur agricole et de mettre en œuvre la politique agricole. Ceci n'ayant pas été le cas, il a été convenu à l'atelier de Tové de procéder rapidement à une Déclaration de politique agricole qui devra s'adosser sur cette note de politique.

b) Objectifs

Disposer d'une Déclaration de politique de développement agricole qui prenne en compte les grands enjeux et défis actuels du secteur.

c) Résultats attendus

Une Déclaration de politique de développement agricole est disponible.

- Elaboration et adoption d'un programme d'investissements du secteur ;
- Approbation de ce programme par le gouvernement.

TROISIEME PARTIE

FINANCEMENT DES ACTIONS

19- FINANCEMENT DES ACTIONS

19.1- Financement actuel du secteur agricole

Seulement 2,5% des ressources budgétaires sont consacrées à l'agriculture. Sur ce total, près de 90% sont absorbés par les salaires et les 10% restants sont difficilement mobilisables compte tenu des problèmes de trésorerie de l'Etat et des procédures administratives relativement longues qui ne permettent pas d'engager les actions en temps voulu.

Selon le Programme d'Investissements Public, les ressources allouées pour 2008 aux projets de développement rural s'élèvent à seulement 4,0 milliards FCFA, dont la quasitotalité est destinée au renforcement de la sécurité alimentaire tandis que la modernisation de l'agriculture dispose de crédits dérisoires. Ce montant représente 6,3% du total programmé dans le PIP au titre de l'année 2008. 86% des crédits programmés pour 2008 sont financés par des partenaires extérieurs.

Dans le cadre de la réalisation des OMD, un programme visant à développer des communes du millénaire est élaboré à hauteur de 120 dollars par habitant/année. Les agences des Nations Unies et le Japon sont disposés à accompagner la réalisation de ce programme. Un autre programme des Nations Unies qui retient l'attention est celui du développement de l'entreprenariat agricole et la capitalisation des expériences africaines.

19.2- Besoins de financement pour la période 2008 - 2010

L'estimation préliminaire des coûts des actions prioritaires s'élève à près de 92,546 milliards FCFA, repartis par année comme suit :

2008: 16,751 milliards F CFA
 2009: 34,691 milliards F CFA
 2010: 41,104 milliards F CFA

<u>Tableau N°10</u>: Besoins de financement pour la période 2008 – 2010

Domaines	Actions prioritaires	Montants (millions FCFA)				Financement
		2008	2009	2010	TOTAL	rmancement
Révision du cadre institutionnel et	Révision du cadre institutionnel et renforcement du cadre légal	-	25	-	25	Etat + à rechercher
renforcement du cadre légal	Sous total révision du cadre institutionnel et renforcement du cadre légal	-	25	-	25	
	Productions céréalières	784	1 968	3 377	6 129	
	Constitution et conservation de stocks vivriers de sécurité	715	870	1 007	2 592	Etat + à rechercher
	Appui au stockage et conservation des produits et développement du warrantage	20	50	75	145	Etat + à rechercher
	Production de semences améliorées	49	241	300	590	Etat + à rechercher
	Réhabilitation de la Ferme Semencière de Sotouboua	-	180	-	180	Etat + à rechercher
	Organisation de la filière semencière	-	45	-	45	Etat + à rechercher
Relance des productions végétales	Initiative d'urgence sur le riz	-	582	1 995	2 577	FAO + ADRAO
vegetales	Productions maraîchères	30	50	60	140	Etat + à rechercher
	Productions fruitières	10	30	45	85	Etat + à rechercher
	Cultures d'exportation	-	1 420	1 580	3 000	
	Coton	-	1 000	1 000	2 000	Etat + à rechercher
	Café – Cacao	-	420	580	1 000	Etat + à rechercher
	Sous total productions végétales	824	3 468	5 062	9 354	
	Développement de l'élevage	10	757	826	1 593	
	Développement de l'élevage des ruminants domestiques	-	65	19	84	Etat + à rechercher
	Développement des espèces animales à cycle court	-	250	400	650	Etat + à rechercher
	Organisation du mouvement du bétail transhumant	-	140	131	271	Etat + à rechercher
	Amélioration du circuit de commercialisation du bétail et viande	-	117	111	228	Etat + à rechercher
Relance des productions	Réhabilitation des Ranchs d'Etat	10	185	165	360	Etat + à rechercher
animales et halieutiques	Protection sanitaire du cheptel	20	30	32	82	Etat + à rechercher
	Développement des abattoirs frigorifiques	331	245	660	1 236	Etat + à rechercher
	Développement de la pêche, de l'aquaculture et de la pisciculture	10	290	210	510	Etat + à rechercher
	Renforcement du contrôle vétérinaire et maîtrise sanitaire des denrées d'origines animales et halieutiques	17	280	236	533	Etat + à rechercher
	Sous total production animale et halieutique	384	1602	1964	3954	

Domaines	Actions prioritaires	Мо	ntants (mi	llions FC	FA)	Financement
Domaino	7 O 1 O 1 O 1 O 1 O 1 O 1 O 1 O 1 O 1 O	2008	2009	2010	TOTAL	- manoomone
	Achat des engrais	5 000	11 000	15 000	31 000	Etat + à rechercher
	Achat des pesticides agricoles	-	35	50	85	Etat + à rechercher
	Achat des produits vétérinaires	3	40	59	102	Etat + à rechercher
Intrants agricoles et vétérinaires	Appui à a gestion des intrants	50	100	100	250	
	Subvention accordée aux producteurs	1 600	6 000	6 000	13 600	
	Sous total intrants agricoles et vétérinaires	6 653	17 175	21 209	45 0	
	Culture attelée	660	420	-	1 080	Etat + à rechercher
Duamatian da la	Motorisation	3 300	660	-	3 960	Etat + à rechercher
Promotion de la mécanisation	Sous total promotion de la mécanisation	3 960	1 080	-	5 040	
	Promotion de la maîtrise de l'eau	3 650	3 200	3 200	10 050	Etat + à rechercher
Promotion de la maîtrise de l'eau	Sous total promotion de la maîtrise de l'eau	3 650	3 200	3 200	10 050	
	Renforcement des infrastructures et équipement ruraux	-	430	575	1 005	Etat + à rechercher
Renforcement des infrastructures et	Sous total renforcement des infrastructures et équipement ruraux	-	430	575	1 005	
équipement ruraux	Renforcement de la sécurité foncière	15	125	80	220	Etat + à rechercher
Renforcement de la sécurité foncière	Sous total Renforcement de la sécurité foncière	15	125	80	220	
	Relance du programme d'installation des jeunes ruraux	10	150	225	385	Etat + à rechercher
Relance du programme d'installation des jeunes ruraux	Sous total relance du programme d'installation des jeunes ruraux	10	150	225	385	
INIUMA	Renforcement de la formation agricole	466	563	562	1 591	Etat + à rechercher
Renforcement de la formation agricole	Sous total renforcement de la formation agricole	466	563	562	1 591	
	Promotion de l'information agricole	30	30	30	90	Etat + à rechercher
Information et	Promotion de la communication agricole	20	20	20	60	Etat + à rechercher
communication agricoles	Sous total information et communication agricoles	50	50	50	150	

Domaines	Actions prioritaires	Montants (millions FCFA)				Financement
20111411100		2008	2009	2010	TOTAL	· manoomont
	Appui à la production des statistiques agricoles	-	500	400	900	Etat + à rechercher
Appui à la production des statistiques agricoles	Sous total appui à la production des statistiques agricoles	-	500	400	900	
8						
	Renforcement des capacités des institutions					
	Recrutement et redéploiement des agents	-	600	600	1 200	Etat + à rechercher
	Formation d'adaptation au poste	100	-	200	300	Etat + à rechercher
Renforcement des capacités des institutions	Réhabilitation et construction de bureaux	200	400	-	600	Etat + à rechercher
capacites des institutions	Acquisition et redéploiement de moyens de déplacement (motos + véhicules)	200	300	300	800	Etat + à rechercher
	Appui au fonctionnement des institutions	*200	*3 000	*3 300	*6 500	Etat + à rechercher
	Sous total renforcement des capacités des institutions	700	4 300	4 400	9 400	
	Elaboration du PNSA	35	25	-	60	Etat + à rechercher
Elaboration de politique et programme	Elaboration de la Déclaration de Politique de Développement Agricole	-	30	-	30	Etat + à rechercher
	Sous total élaboration de politique et programme	35	55	-	93	
TOTAL		16 751	34 691	41 104	92 546	
* Pourcentage de l'appui au fonctionnement par rapport au total		1,19	8,65	8,03	7,02	

CONCLUSION

Le présent plan d'actions d'urgence traduit l'engagement du MAEP à apporter une réponse efficace et évolutive à la crise alimentaire actuelle en même temps qu'à certains dysfonctionnements qui ne favorisaient pas le plein fonctionnement de ses structures. Les actions qu'il porte reflètent le consensus des différentes structures techniques du Département quant à la réponse à apporter à la crise et au défi actuels d'assurer l'abondance alimentaire.

Les résultats attendus ne pourront se réaliser que si le soutien à l'agriculture se manifeste concrètement au plan financier. Le financement requis pour sa mise en œuvre s'élève à 74,896 milliards F CFA.

La vision à court terme qui a été privilégiée dans le présent plan d'actions d'urgence s'explique par l'urgence des actions à entreprendre. Elle sera relayée par un programme d'investissement cohérent pour le moyen et long terme en intégrant ainsi la stratégie nationale de développement pour l'atteinte des objectifs du millénaire (SND/OMD).

Dans le cadre de la formulation de la SND/OMD, une estimation des coûts et besoins de financement pour la réduction de la pauvreté et la lutte contre la faim a été réalisée. Le chiffrage est fondé sur la conjonction de quatre types d'intervention ciblés respectivement sur l'amélioration de la productivité agricole, le développement d'autres activités rurales génératrices de revenus, la nutrition, et la sensibilisation des populations.

Au total, les coûts nécessaires pour réduire de moitié la population togolaise souffrant de faim et de malnutrition sont estimés à 443 milliards FCFA sur la période considérée (2006-2015).

Les financements seront consacrés (i) à l'amélioration de la productivité des petits exploitants agricoles pour 31%, (ii) aux activités génératrices de revenus non agricoles pour 36% et (iii) aux programmes de nutrition pour 23%; le solde ira aux actions de sensibilisation (0,3%) et aux actions d'accompagnement, notamment relatives au renforcement des capacités (0,7%).